

• Cristallerie • Cadeaux • Orfèvrerie  
• Pièces de collection • Porcelaines d'Europe  
Notre spécialité : les porcelaines  
de Limoges

**Royal Limoges**  
INC.

1191, av. Cartier 2<sup>e</sup> étage 648-1471

# LE SOLEIL

SIMA

la haute fidélité

**rotac**  
électronique inc.  
2873, chemin Sainte-Foy  
653-7768

JEUDI 17 SEPTEMBRE 1992

QUÉBEC, 96<sup>e</sup> ANNÉE, NO 258  
60 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 4.04  
T.V.Q. 0.30

MONTREAL - OTTAWA 60¢ P.T.S. 0.24  
T.V.Q. 0.30

50¢ P.T.S. 0.24  
T.V.Q. 0.30

## LE SPORT

### Les Expos se rapprochent à trois matches du premier rang

Dans un vrai match de séries de championnat, les deux gérants ont multiplié les changements, ont rivalisé de stratégies, les chances de marquer ont été nombreuses de part et d'autre.



Finalement, ce sont les Expos qui ont arraché une victoire de 6-3 aux Pirates dans le premier match d'une importante série à Pittsburgh. **S-2 et S-3**

## L'ÉCONOMIE

### Le Système monétaire européen vit sa plus grave crise

Le comité monétaire de la CEE a entamé une réunion à Bruxelles, pour tenter de sortir le Système monétaire européen de la plus grave crise depuis sa création en 1979. **B-16**

## LE MONDE

### François Mitterrand reste au poste malgré un cancer

Le président français a dit hier qu'il ne démissionnerait pas malgré le cancer de la prostate diagnostiqué par ses médecins à la suite d'une opération vendredi dernier. **A-3**

## LE CANADA

### Les allocations familiales supprimées aux Communes

Le projet de loi qui scelle la disparition du régime universel d'allocations familiales a été adopté en dernière lecture à la Chambre des communes, par 99 voix contre 62. **A-11**

## LE QUÉBEC

### Claude Béland dira NON, mais il veut protéger Desjardins

Préoccupé par les conséquences de l'entente sur l'indépendance des institutions du « Québec Inc » par rapport aux lois fédérales, Claude Béland dit NON. **A-5**

## LA RÉGION

### Ste-Anne-des-Monts impose chez elle la loi du calme plat

Afin d'empêcher les abus, Ste-Anne-des-Monts vient d'adopter un sévère règlement interdisant notamment le flânage, la sollicitation et... les chèvres. **B-1**

## L'ÉDITORIAL

### Dangers de la vaccination

Nul doute que de nombreux parents se présenteront désormais à la visite de vaccination avec une certaine angoisse au coeur. Mais l'enquête s'imposait. **A-14**

## L'INDEX

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Annonces classées | C-6 à C-10      |
| Arts              | B-3, B-4 et B-6 |
| Bridge            | C-11            |
| Décès             | C-10 et C-11    |
| Économie          | B-12 à B-16     |
| Éditorial         | A-14            |
| Horoscope         | C-11            |
| Le Monde          | B-8 à B-11      |
| Les idées du jour | A-15            |
| Où aller à Québec | B-4             |
| Québec et l'Est   | B-1, B-2 et B-7 |

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| TABLOID SPORT              | S-1 à S-14 |
| Bandes dessinées           | S-15       |
| Ce soir à la télé          | S-16       |
| Feuilleton                 | S-14       |
| Mots croisés / Mot mystère | S-14       |

## LA MÉTÉO

**Aujourd'hui:** Partiellement ensoleillé, humide, maximum 24, minimum 14.



**Demain:** Ciel partiellement nuageux, températures chaudes, maximum 24. **S-16**



# Les médias québécois muselés dans l'affaire Wilhelmy

## Front commun contre l'interdit

QUÉBEC — Muselés par une injonction qui impose le silence dans tout le Québec sur l'affaire Wilhelmy alors que le Canada anglais peut en lire les détails dans ses médias, les plus importants organes d'information du Québec ont décidé hier de faire front commun avec le réseau Radiomutuel pour obtenir la levée de cet ordre de la Cour supérieure.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

Les quotidiens LE SOLEIL, LE DEVOIR, LA PRESSE, THE GAZETTE et les réseaux de télévision Radio-Canada et TVA s'associeront aux efforts de Radiomutuel pour tenter de mettre un terme au black-out qui frappe un reportage que CJRP devait diffuser mardi

matin sur les dessous de la négociation de Charlottetown.

Les procureurs des différents médias doivent mettre la dernière main aujourd'hui à leur stratégie de contestation juridique de l'injonction, indiquait hier le procureur du SOLEIL, Me Errol Payne.

De son côté, Radiomutuel a porté hier en appel l'ordonnance d'injonction rendue par

le juge Banford. La Cour d'appel sera également saisie d'une deuxième requête pour suspendre l'ordonnance. Les médias d'information cités plus haut s'associeront à ces deux requêtes qui doivent être entendues le 21 septembre.

« Il est inacceptable que des informations d'une telle importance circulent partout au Canada et que les Québécois, qui vont voter comme les autres le 26 octobre, en soient privés », indiquait hier le directeur de l'information du SOLEIL, André Forgues, pour expliquer l'implication du quotidien de la rue Saint-Vallier.

L'affaire Wilhelmy a non seulement défrayé toutes les conversations sur la colline parlementaire mais également donné lieu à des situations pour le moins loufoques hier.

Outre le quotidien Globe & Mail, qui publiait dans ses éditions canadiennes d'hier l'essentiel de la conversation téléphonique de Mme Wilhelmy, le réseau radiophonique de Radio-Canada a, à la suite d'une « erreur technique », diffusé un reportage reprenant le contenu de l'article du quotidien torontois.

Pour son émission Les Actualités, Radio-Canada avait en

effet préparé une version pour le Québec (respectant les termes de l'injonction) et une autre destinée au reste du pays. Au moment d'aller en ondes, une erreur d'aiguillage a entraîné la diffusion de la version « canadienne » sur les ondes québécoises.

À l'Assemblée nationale, le député péquiste de Westmount, Richard Holden, a rapidement été empêché, hier matin, de profiter de son immunité parlementaire pour reprendre en chambre le reportage du correspondant du Globe & Mail, Réal Séguin, qui citait de larges extraits de la conversation téléphonique de Mme Wilhelmy avec un haut fonctionnaire québécois relié de près à la négociation de Charlottetown.

M. Holden n'en a pas moins eu le temps de citer trois paragraphes très explicites du GLOBE :

« Le premier ministre Bourassa n'avait aucune intention de tenir un référendum sur la souveraineté et s'est écrasé sous la pression du reste du Canada pour accepter une entente constitutionnelle insatisfaisante, selon des hauts fonctionnaires québécois.

« Il n'a jamais voulu un référendum sur la souveraineté » explique un haut fonctionnaire qui a assisté à plusieurs rencontres de négociation dans une conversation téléphonique avec la sous-ministre aux affaires intergouvernementales, Mme Diane Wilhelmy. « On s'est écrasé, c'est tout », écrit le quotidien que cite M. Holden.

Ce dernier est également parvenu à glisser un autre paragraphe de l'article en question où Mme Wilhelmy soutient que « comme premier ministre du Québec, avec toutes les demandes historiques du Québec, et tout ce qu'il y avait comme pression ici, il pouvait très bien dire: No Way! »

En fin d'après-midi, le leader parlementaire du PQ, Guy Chevrette, est revenu à la charge devant l'Assemblée nationale en faisant état de hauts fonctionnaires qui auraient dit : « M. Bourassa devrait reprendre l'avion tout de suite et s'en revenir ici. Comme humiliation, en arriver là ».

Autres textes en pages A-2, A-4 et A-5

## L'une des locomotives remise sur les rails



L'une des deux locomotives du CN impliquées dans un déraillement samedi matin, à la suite d'un éboulement de roches, a été remise sur les rails, hier. Tout l'après-midi, les deux grues amenées sur le site par convoi de dépannage, ont fait des tests pour vérifier la solidité du sol. La manœuvre de récupération d'un équipement de 124 tonnes, évalué à un quart de million de dollars, s'avère fort délicate. La ligne ferroviaire Limoilou-Clermont a finalement été rouverte au trafic mardi soir, au terme de nombreux travaux de dynamitage en vue de consolider la falaise qui surplombait un tronçon de voie situé 16 milles à l'est de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Page A-3

## Opérations pour une hanche fracturée

# Une attente mortelle pour des gens âgés

QUÉBEC — Plus de la moitié des personnes âgées qui se présentent dans les hôpitaux de la région avec une fracture de la hanche attendent plus de 36 heures avant d'être opérées, doublant ainsi les risques de décès au cours des six mois suivant l'intervention.

par LOUISE LEMIEUX  
LE SOLEIL

Ces données ont été compilées par Mme Andrée Laberge, dans le cadre de sa thèse au doctorat en épidémiologie à l'université Laval.

L'étude de Mme Laberge porte sur 200 personnes âgées de plus de 65 ans qui se sont présentées dans trois hôpitaux de la région (elle refuse de les identifier), entre avril 1987 et mars 1989. Les délais opératoires varient de deux à 400 heures, pour une moyenne de 36 heures. Parmi les personnes opérées après 36 heures d'attente, 19 sont décédées dans les six mois. Ces personnes étaient en bonne santé avant leur accident.

Les Drs Bernard Séguin et Henri-Louis Bouchard, ex-président et président de l'Association des orthopédistes de langue française, ne sont pas étonnés des conclusions de

Mme Laberge. La situation de 1989 est la même, voire pire, en 1992, disent-ils, et cela dans tous les hôpitaux de Québec.

« Ce retard dans les opérations de fracture de la hanche est inquiétant. Inconsciemment, les médecins en viennent eux-mêmes à se convaincre qu'une urgence n'en est pas une. Les contraintes financières modifient le comportement professionnel des médecins », ajoute le Dr Bouchard.

La littérature médicale est sans équivoque : plus on tarde à opérer une fracture, plus les risques de complications sont grands. Le délai « raisonnable » est de 24 heures.

Mme Laberge a aussi constaté que le délai opératoire varie d'un hôpital à l'autre selon la priorité accordée à ce genre de blessure par l'établissement.

« À l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil où je travaille, je passe toujours après mon collègue qui doit faire une césa-

rienne. La direction de l'hôpital considère les fractures de la hanche des personnes âgées comme des semi-urgences », explique le Dr Séguin.

Le Dr Bouchard admet de son côté qu'une personne âgée a plus de chance de se faire opérer rapidement pour une fracture de la hanche à l'hôpital Saint-Georges de Beauce que dans n'importe quel hôpital de Québec, parce que les salles d'opération sont disponibles.

« Dans un effort de rationalisation, les hôpitaux utilisent au maximum un moins grand nombre de salles d'opération, laissant peu de place pour les situations d'urgence », dit-il.

Autre constatation de Mme Laberge : les jeunes victimes d'une fracture de la hanche sont opérées plus rapidement que les personnes âgées.

Le Dr Bouchard ne voit pas là signe de discrimination. Généralement, dit-il, le type de fractures dont sont victimes les jeunes sont plus graves.

Mais son collègue, le Dr Séguin, ne peut nier l'existence d'une certaine discrimination car « en fait, les personnes âgées sont plus tolérantes et moins chialeuses ».

## Le corps d'Hitler n'aurait pas été brûlé

MOSCOU (Reuter, AFP, AP) — La télévision russe a diffusé mardi soir un film d'archives montrant le cadavre en bon état d'Adolf Hitler que l'on disait avoir été brûlé après son suicide.

Corps intact au moins jusqu'aux jambes, en uniforme, petite tache sombre sur le front, moustache noire clairement reconnaissable, Hitler est étendu dans la cour de la chancellerie à Berlin, entouré d'officiers soviétiques, lors de la prise de Berlin en 1945.



La photo du corps d'Hitler a été prise sur un écran de télé, d'où sa mauvaise qualité.

Le bras droit d'Hitler est replié sur une capote qui couvre le reste du corps, ne permettant pas de distinguer dans quel état est le bas du corps. Le visage et la corpulence semblent indiquer qu'il s'agit bien de la dépouille du dirigeant nazi.

La télévision russe n'a donné aucune indication sur la provenance du film dans lequel on ne voit Hitler que quelques secondes. Mais il s'agit vraisemblablement d'archives du KGB qui a toutefois refusé à l'Agence France-Presse de certifier l'origine du film.

Pour sa part, le journal Komsomolskaya Pravda qui publia la vieille photographie en juillet prétend que c'est celle du double d'Hitler et non du leader nazi lui-même.

Selon les thèses officielles depuis la fin de la guerre, Hitler et sa compagne Eva Braun se sont suicidés le 30 avril 1945 et leurs cadavres ont été brûlés avec de la gasoline dans un bunker par des officiers allemands, conformément à leurs souhaits, pour ne pas tomber entre les mains des Soviétiques.

## Pour ne pas avoir remis la bande Radiomutuel accusé d'outrage à la cour

QUÉBEC — Le réseau Radiomutuel devra répondre ce matin en Cour supérieure à une accusation d'outrage au tribunal pour ne pas s'être conformé à une partie de l'injonction émise lundi soir pour empêcher la diffusion d'un reportage sur les dessous de la négociation constitutionnelle.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

La requête émise en fin d'après-midi à la demande de Mme Diane Wilhelmy, secrétaire générale associée aux Affaires intergouvernementales du gouvernement québécois, reproche au réseau radiophonique de ne pas s'être conformé à l'ordre du juge Roger Banford de remettre à la cour « la bande magnétique ainsi que la transcription de l'enregistrement des conversations téléphoniques auxquelles a participé la demanderesse (Mme Wilhelmy) ».

Dans leur requête, les procureurs de Mme Wilhelmy soutiennent que la station radiophonique ne s'était pas encore conformée, hier, à cette partie de l'injonction qui leur a été signifiée lundi soir à 21 h 50.

L'injonction du juge Banford

interdit également à tous les médias écrits ou électroniques québécois de publier ou diffuser le contenu des bandes magnétiques en question et dont CJRP entendait se servir pour démontrer que le premier ministre Bourassa « s'est écrasé » dans la dernière ronde de la négociation constitutionnelle.

Le directeur de l'information de CJRP, Claude Beauchamp, a refusé hier de commenter ce nouvel épisode de l'affaire Wilhelmy se contentant de préciser que Radiomutuel sera sur place pour assurer sa défense.

C'est le juge Hubert Walters, de la Cour supérieure, qui doit présider ce matin, à compter de 9 h 15 à l'audition de la cause. Une condamnation pour outrage au tribunal peut entraîner une amende de 50 000 \$ et/ou une peine d'emprisonnement d'un an.

## Mario Dumont écarté des bureaux du PLQ

QUÉBEC — Mario Dumont n'est plus le bienvenu à la permanence du Parti libéral du Québec. Non seulement le président du parti, M. Jean-Pierre Roy, l'invite à se brancher dans les plus brefs délais en ce qui concerne son poste à la présidence de la Commission-Jeunesse, mais les jeunes libéraux fédéralistes estiment que Mario Dumont « n'a plus d'affaire ici ».

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

Coup de téléphone à la permanence du PLQ hier après-midi pour tenter de parler au jeune équipier de Jean Allaire dans le Réseau des libéraux pour le NON. On nous dit d'abord qu'il est à l'université. On ajoute ensuite qu'on ne sait vraiment pas s'il viendra à la permanence aujourd'hui. Notre interlocuteur signale enfin que Mario Dumont n'a pas mis les pieds dans l'édifice depuis déjà une bonne semaine. La personne à qui LE SOLEIL a parlé soulignait que de toute façon la présence du président de la Commission jeunesse n'était plus vraiment nécessaire. « Maintenant qu'il loge à l'enseigne du NON, il n'a plus d'affaire ici ».

Il y a une quinzaine de jours, au moment où il confirmait son désaccord total avec l'Accord de Charlottetown, Mario Dumont annonçait qu'il abandonnait son poste au sein du comité référendaire du PLQ. Sa place est maintenant tenue par Charles Lasnier, un jeune de la région de Montréal.

Lors de cette conférence de presse, M. Dumont annonçait également qu'il quittait temporairement l'exécutif du PLQ. Il indiquait alors qu'il pourrait réintégrer son siège une fois la campagne référendaire terminée. Quant à son poste de président de la Commission jeunesse, il avouait vouloir le conserver parce qu'il avait été élu démocratiquement par ses pairs et que la majorité des jeunes libéraux approuvait sa démarche face aux propositions constitutionnelles.

À la suite de la conférence de presse de mardi au cours de la-

quelle Mario Dumont a finalement annoncé qu'il s'impliquait activement dans le Réseau des libéraux pour le NON, on le presse maintenant de songer à quitter son poste de président de la Commission jeunesse.

Le président du PLQ mène la charge. « Je sais que Mario poursuit actuellement sa réflexion. J'espère tout simplement qu'il fera preuve d'un peu d'honnêteté intellectuelle », souligne-t-il en ne manquant pas de souligner que MM. Allaire, Jean-Guy St-Roch, Philippe Garceau et Mme Lucie Granger ont tous démissionné de leur poste respectif.

M. Roy doit rencontrer Mario Dumont aujourd'hui ou demain. « Il doit se rendre compte que sa situation est bien difficile à vivre. Écoutez, il milite présentement au sein d'un groupe qui est financé par le Parti québécois et qui est présidé par Jacques Parizeau. »

Par ailleurs, ce dernier n'achète pas la thèse du Réseau des libéraux pour le NON voulant que le mouvement opposé à l'Accord de Charlottetown compte sur de nombreux sympathisants à la permanence du parti. « C'est vrai que leur départ a fait de la vague, mais nous ne sommes pas désorganisés. La marche référendaire roule et tout le monde va défendre notre projet constitutionnel la tête haute. »

Joint hier soir, Mario Dumont signalait qu'il n'avait pas encore reçu une convocation au bureau du président du PLQ. Il a déclaré que son idée n'était pas encore faite à savoir s'il allait céder son poste à la présidence des jeunes libéraux.



Photo Presse canadienne

## Huit blessés lors du carambolage de 40 véhicules

MONTREAL (PC) — Huit personnes ont été blessées, dont trois sérieusement, lors d'un carambolage impliquant une quarantaine de véhicules, hier matin, à Vaudreuil, à l'ouest de Montréal. Les véhicules, dont les conducteurs semblent avoir été gênés par un épais brouillard, se sont télescopés au cours d'une dizaine d'accidents en série, vers 8 h 15, à la jonction de la route 540 et de l'autoroute 40. Un camion s'est renversé, quelques voitures se sont retrouvées dans le fossé en cherchant à l'éviter et les policiers ont mis environ deux heures à dégager la chaussée. Pendant ce temps, les automobilistes venant de l'Ontario ont dû emprunter l'autoroute 20 pour se rendre à Montréal.



## e tailleur bouclé

texture magnifique d'un *bouclé soyeux*, un tailleur qui est de toutes les collections cet automne! veste courte, boutons d'or torsadés, poches plaquées, jupe droite.

fuchsia, émeraude, blanc pur, noir. 6 à 18... 179.95 tailleurs contemporaine®.

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

### ■ Théorêt pour le NON

Une malencontreuse erreur nous a fait écrire, en titre, à la page A-4 de notre édition d'hier, que « Le Québec a davantage à gagner en votant OUI », selon M. Raymond Théoret, professeur de finance à l'Université du Québec à Montréal et ancien économiste en chef de la Banque Nationale. À la lecture du texte que coiffait ce titre, on aura compris que, selon M. Théoret, c'est bien en votant NON que le Québec aurait davantage à gagner.

### LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est  
Québec (Québec) G1K7J6

|                          |          |                    |          |
|--------------------------|----------|--------------------|----------|
| Service aux abonnés      | 647-3333 | Publicité Générale | 647-3266 |
| Annonces classées        | 647-3311 | Rédaction          | 647-3394 |
| Carrières et Professions | 647-3270 | Promotion          | 647-3342 |
| Publicité Détaillants    | 647-3435 | Renseignements     | 647-3233 |

6/49

1-4-30-40-42-48  
(complémentaire)

49

EXTRA  
957750

LA QUOTIDIENNE

tirage du 16-09-92

1-9-9

9-3-5-1

LA TROIS

LE SOLEIL

# La souveraineté coûterait cher au Québec

QUÉBEC (PC) — La souveraineté du Québec produirait un choc négatif sur l'économie québécoise, mais ces effets seraient temporaires et se résorberaient une fois l'incertitude de la période de transition disparue. Telle est la conclusion du rapport de la commission parlementaire chargée depuis juin 1991 d'étudier la souveraineté.

## Les libéraux dévoilent le rapport sur la souveraineté et soulèvent l'ire des péquistes

Le document se présente par ailleurs comme un « document de travail » et un « projet de rapport », dont la conclusion note « les limites de la science économique lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact d'un changement institutionnel majeur comme celui de l'accession à la souveraineté ».

Le projet de rapport a été rendu public par la majorité libérale au gouvernement lors d'une séance de travail boycottée par l'opposition péquiste. Cette publication du document a soulevé une réaction acridulée du député péquiste de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, qui y voit « une manœuvre de diversion par un gouvernement en pleine panique qui n'a qu'un brouillon d'entente in-vendable aux Québécois ».

Le document constitue un résumé des mémoires de la cinquantaine d'experts qui ont défilé devant la commission depuis sa création. Les extraits les plus significatifs de la conclusion sont les suivants :

« L'accession du Québec à la souveraineté produirait un choc négatif sur l'économie québécoise, dont l'ampleur dépendrait du contexte économique du moment. Les prévisions font état d'une baisse du PIB à court terme de 1,5 à 4 %. Une partie de ces effets serait de nature temporaire et se résorberait une fois l'incertitude de la période de transition disparue. »

« L'autre partie des effets se traduirait par une perte plus permanente dont le rattrapage nécessiterait une majoration du rythme de croissance à moyen terme de l'économie québécoise. Les arguments quant à la possibilité d'une plus grande cohésion économique et sociale et quant à la possibilité de gains dynamiques prennent ici leur importance. »

« Par contre, un climat d'acrimonie ralentirait les négociations et conduirait à des arrangements économiques en deça du marché commun actuel. Dans ce cas, les effets sur l'économie canadienne et particulièrement ontarienne seraient importants. »

### Aspects juridiques

La sécession elle-même du Québec pourrait se faire avec l'accord du Canada, comme le firent Singapour et la Malaisie en 1955, rappelle le document.

Dans le cas d'une déclaration de souveraineté faite sans l'accord du Canada, « deux facteurs politiques l'emporteraient sur des considérations juridiques : la volonté du peuple québécois et la capacité des autorités québécoises à exercer le monopole de l'autorité publique sur le territoire. »

En matière de services gouvernementaux, le document évalue que 13 200 postes fédéraux seraient en surplus à différents endroits alors que 8 500 seraient manquants ailleurs, donc un surplus de 4 700 pour l'ensemble du Québec. Ce surplus « pourrait être résorbé entre autres choses par l'attrition naturelle » qui se fait au rythme de 3 500 par année.

En matière de défense nationale, tous s'accordent pour dire que le Québec souverain « ne doit pas représenter un risque d'insécurité pour les États-Unis ».

Pour le partage des actifs du gouvernement fédéral et de la dette fédérale qui dépasse les 400 milliards \$, les experts ne s'entendent pas sur les montants mais sont d'avis que « l'inventaire et l'évaluation de l'actif constitueraient une difficulté majeure dans la négociation sur le partage de la dette ».

« L'issue de cette négociation complexe ne peut être prédite avec exactitude et serait déterminante pour l'une et l'autre partie. Il paraît raisonnable de croire que les deux parties en arriveraient finalement à une entente car les principaux enjeux seraient la réputation financière internationale du Québec et du Canada. »

Au sujet des autochtones, dont plus de 50 000 vivent sur le territoire du Québec, le rapport souligne qu'ils pourraient invoquer le droit international pour « assurer le maintien de leur identité culturelle. Mais le droit international ne leur confère aucun droit de nature territoriale ».

Quant à l'intégrité du territoire du Québec, il est garanti par le droit international. En

cas de litige, on pourrait recourir à l'arbitrage international.

Enfin, la reconnaissance internationale du nouvel État souverain ne poserait pas de problème majeur car le projet de rapport cite des experts internationaux selon lesquels « l'État nouveau qui respecte le droit international finit tôt ou tard par obtenir la reconnaissance tacite ou expresse des autres États ».



Accompagne le docteur Adolphe Steg, le président François Mitterrand (à droite) a rencontré la presse à sa sortie de l'hôpital.

## Mitterrand souffre d'un cancer

PARIS (Reuter, AFP) — Le président François Mitterrand a déclaré hier qu'il n'envisageait pas de démissionner malgré le cancer de la prostate diagnostiqué par ses médecins à la suite d'une opération vendredi dernier.

« Il n'y a pas de raison (de démissionner). Je ne pense pas que l'on m'ait enlevé un lobe du cerveau car ce n'est pas de ce côté-là que ça se fait », a dit le chef de l'État français à sa sortie de l'hôpital Cochin, souriant, mais amaigri et les traits tirés.

En soirée, le dirigeant d'extrême-droite Jean-Marie Le Pen a provoqué un incident en direct lors d'un débat télévisé, en accusant le président Mitterrand d'avoir orchestré son opération dans le cadre de la campagne pour le référendum du 20 septembre sur la ratification par la France du traité de Maastricht.

« M. Le Pen, est-ce que vous n'avez pas honte ? », a lancé Bernard Kouchner (ministre de la Santé) lors du débat. « Voulez-vous être poli, insolent », a répliqué le président du Front national. « J'ai dit (...) que l'opération du président a été programmée dans le cadre de la campagne. » La moitié environ de la trentaine d'hommes politiques invités à participer au débat sont sortis du studio pour protester contre ces propos.

Dans leur dernier bulletin médical, le chirurgien Adolphe Steg et le Dr Claude Gubler, médecin personnel de François Mitterrand, avait précisé qu'il souffrait d'un cancer de la prostate mais que ce dernier était « sans complication majeure ».

Ce bulletin de santé, le premier depuis dimanche, a quand même provoqué immédiatement une accélération de la baisse de la Bourse de Paris, qui était déjà en recul de 1,75 % à l'ouverture.

Le chef de l'État, âgé de 75 ans, sera en mesure de se rendre dimanche à Châteauneuf-Chinon, dans la Nièvre, pour voter lors du référendum sur la ratification du traité de Maastricht, et conservera « son activité en totalité », ont-ils ajouté.

Le premier ministre, Pierre Bérégovoy, a pour sa part déclaré au cours du conseil des ministres que le chef de l'État « exercera pleinement ses attributions ».

Les services de la présidence de la République ont indiqué que la maladie de M. Mitterrand avait été prise « à son stade initial », ne présentant « aucun caractère de gravité » et ne mettant « absolument pas en danger » la vie du président.

## 124 tonnes soulevées en douceur



Après bien des ajustements et des précautions, la locomotive a été remise sur les rails.

CHARLEVOIX — La ligne ferroviaire Limoilou-Clermont a finalement été rouverte au trafic mardi soir, au terme de nombreux travaux de dynamitage en vue de consolider la falaise qui surplombait un tronçon de voie situé 16 milles à l'est de Sainte-Anne-de-Beaupré. En outre, l'une des deux locomotives du CN impliquées dans un déraillement samedi matin, à la suite d'un éboulement de roches, a été remise sur les rails.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Tout l'après-midi hier, les deux grues amenées sur le site avec tout un attirail et par convoi de dépannage, ont fait des tests pour vérifier la solidité du sol. Il faut dire que la manœuvre de récupération d'un équipement de 124 tonnes, évalué à un quart de million de dollars, s'avère fort délicate et qu'il faut souvent procéder à des ajustements.

La grue soulève d'abord la locomotive par petites secousses successives. Pendant la pause, des employés s'occupent du ballast, c'est-à-dire qu'ils tassent de la pierre sous les traverses de la voie, de façon à ce que la locomotive revienne en douceur sur les rails solidifiés. À 16 h, la locomotive la plus proche des rails a été soulevée. Trente minutes plus tard, l'engin était remis sur la voie. Il sera ramené à la gare de Beaufort et reconditionné.

Comme du diesel et de l'acide de batterie s'échappaient de la locomotive, les équipes environnementales sont rapidement intervenues. L'autre véhicule de traction, qui, sous le choc, a été projeté dans le fleuve, sera soulevé d'ici le week-end.

Personne n'a été blessé dans l'accident et fort heureusement, les 17 wagons du convoi étaient vides au moment de l'impact. Hier, le porte-parole du Canadien National, René Chappaz, a précisé que l'extension des travaux de dynamitage avait été retardée, à la suite de l'avis d'un géologue, qui affirme que le site est assez solide pour supporter tout ce déploiement de machinerie. Déjà, une centaine de tonnes de roches ont été dégagées de la voie et une cinquantaine d'experts sont affectés à l'opération.

## Les déchets d'Andrew: 30 ans pour nettoyer la Floride

MIAMI (Reuter) — L'ouragan Andrew a laissé dans son sillage une quantité de déchets telle qu'il faudra sans doute 30 ans pour nettoyer la Floride.

Les cyclones, comme les incendies de forêts, peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'écosystème en éclaircissant les zones forestières et en purgeant les eaux.

Mais la nature en Floride était loin d'être en bon état

avant l'arrivée du cyclone. L'installation d'un million de nouveaux habitants en 10 ans a augmenté la pression sur les zones humides, les mangroves et les côtes proches de Miami, où plusieurs espèces sont menacées dans les Everglades, soulignent des scientifiques.

Le cyclone Andrew a arraché des dizaines de milliers d'arbres, détruit des récifs sous-marins et préparé le terrain à une invasion de plantes étrangères.

Mais le principal problème est l'énorme quantité de déchets dispersés dans toute la région.

« C'est comme si tout le monde avait vidé les placards et les jardins et jeté le tout sur le bord de la route en même

temps », a déclaré Carol Browner, secrétaire du département de Régulation de l'Environnement de Floride.

« Nous estimons qu'il faudra 30 ans pour nettoyer les déchets laissés par l'ouragan », selon elle.

Chaque jour, plus de 2 000 camions de ramassage d'ordures sillonnent Miami et ses banlieues sud, dont les rues sont pleines de vêtements

souillés, de canapés inutilisables et d'arbres arrachés.

Alors que le comté de Dade produisait environ 3,5 millions de tonnes de déchets par an, on a déjà atteint plus du double de cette quantité, souligne Carol Browner.

Le corps du génie de l'armée américaine a prévu 100 millions \$ pour participer au déblayage des débris.

**jusqu'à 1500\$**  
en bas du prix de la facture

• JEEP YJ  
• CHEROKEE  
• 2000 GTX  
• VISTA  
• TALON  
• SUMMIT

**SUMMIT**  
à partir de **8 995\$\***

produit MITSUBISHI

**SUPER LIQUIDATION DES MODÈLES 1992**

jusqu'à épuisement des stocks  
Toute offre raisonnable acceptée

\*Rabais Chrysler inclus, transport et taxes en sus.

**EAGLE 2000 GTX**  
S'est classée première dans la catégorie voitures compactes, selon le Consumer Reports.

à partir de **10 995\$**

*Pour les meilleurs prix et le meilleur service*  
Établi au centre-ville depuis 1929

**MAISONNEUVE**

★ Jeep Eagle

47, boul. Saint-Cyrille Est  
138, rue Maisonneuve 529-8135  
À côté du Grand Théâtre de Québec

...et plus encore, un cadeau remis à chaque client! Rabais additionnel de 750\$, finissants d'études collégiales et universitaires.

## LA POLITIQUE

## Une injonction qui suscite l'étonnement

QUÉBEC — « Une ordonnance d'injonction interlocutoire provisoire comme ça, je n'ai jamais vu cela », constate l'avocat québécois Jean-F. Keable au sujet de la décision du juge Roger Banford de la cour supérieure du Québec d'empêcher la divulgation de l'enregistrement et de la transcription de conversations téléphoniques auxquelles a participé Mme Diane Wilhelmy.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

« Habituellement, lorsqu'un juge émet une injonction interlocutoire provisoire, il fixe une date d'audition très rapprochée afin que les parties puissent être entendues rapidement », explique Me Keable. « C'est très rare que le magistrat fixe immédiatement à 10 jours la durée de l'injonction interlocutoire provisoire ». Ce n'est pas illégal, dit-il, mais peu coutumier. Il précise cependant que le Code de procédure civile permet une période n'excédant pas 10 jours.

En accueillant la requête de Mme Wilhelmy visant à bloquer la diffusion par RadioMutuel des enregistrements mettant en cause la secrétaire générale associée aux Affaires intergouvernementales canadiennes et un autre haut fonctionnaire du gouvernement du Québec, le juge Banford émettait « une ordonnance d'injonction provisoire sans avis pour un temps n'excédant pas 10 jours ainsi qu'une ordonnance d'injonction interlocutoire pour valoir jusqu'au jugement final sur la demande d'injonction permanente ».

## Pas un acte criminel

Par ailleurs, Me Keable estime que RadioMutuel, en interjetant appel et en demandant la suspen-

sion de l'ordonnance d'injonction provisoire, a une « bonne cause » entre les mains. Il estime aussi important que les autres médias québécois volent à la rescousse du réseau de radio visé par la requête de Mme Wilhelmy. « Tous les médias sont visés par l'ordonnance. Ils peuvent débattre devant les tribunaux l'intérêt public de la question ». De plus, selon Me Keable, il est maintenant pratiquement impossible de plaider que la divulgation du contenu de la conversation pourrait causer un préjudice grave et irréparable au bon déroulement des pourparlers constitutionnels puisque des médias ont déjà publié des extraits des échanges entre Mme Wilhelmy et son interlocuteur.

Par ailleurs, l'avocat dit avoir consulté plusieurs criminalistes au cours des dernières heures pour s'enquérir de la jurisprudence concernant la légalité de l'interception et de la divulgation de conversations entre personnes utilisant un téléphone cellulaire. Me Keable souligne que la jurisprudence est silencieuse à ce sujet. Dans le passé, il y a déjà une cause dans laquelle il a été démontré que la divulgation d'une conversation sur « pagette » ne constituait pas un acte criminel au sens du Code criminel.



Brian MULRONEY



OTTAWA — Les forces fédéralistes, Brian Mulroney en tête, se sont lancées hier à la défense de Robert Bourassa, tentant de minimiser les conséquences négatives de l'affaire Wilhelmy pour le clan du OUI.

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

« Des accusations grotesques, sans aucun fondement, de la part de gens qui n'étaient même pas dans la pièce, ni même dans la province, où se déroulaient les négociations », a lancé le premier ministre canadien. Il a du même souffle vanté les talents de négociateur de M. Bourassa qui a récupéré le droit de veto perdu par les péquistes.

De son côté, Jean Chrétien balayait toute l'histoire du revers de la main. Des nouvelles du genre il y en a des douzaines dans une campagne électorale et ce n'est pas ce qui en détermine l'issue se-

lon lui. La vraie campagne va se faire dans les trois dernières semaines avant le référendum, alors « faut pas paniquer ».

Dans les officines gouvernementales cependant, on était bien loin d'afficher la même superbe. Les bourdes et les ratés se multiplient, et pire, on sait déjà que « d'autres témoignages hostiles » sont à venir de la part de fédéralistes québécois amèrement déçus de l'entente de Charlottetown.

« Ce n'est pas exactement ce qu'on peut qualifier de journée de félicité pour nous » admettait avec une pointe d'humour un membre de l'entourage immédiat du premier ministre canadien.

Difficile de miner la crédibilité de Mme Wilhelmy, un haut fonctionnaire respecté dans les milieux constitutionnels canadiens. On glisse quand même qu'elle est en congé de maladie depuis juin, qu'elle a été loin de l'action et qu'elle a pu être surprise et commenter « à chaud », sans vraiment réfléchir.

« Il y a toute une marge entre ce que des fonctionnaires mettent sur papier en prévision de négociations et la négociation réelle, alors que tout le monde doit trouver son compte et faire des compromis », expliquait en ce sens le député conservateur Jean-Pierre Blackburn.

## On fait rire de nous

À l'opposé, les représentants du Bloc québécois se sentaient comme des poissons dans l'eau, trouvant dans les extraits de la conversation reproduite hier dans l'édition ontarienne du Globe and Mail, une preuve de leur thèse que les Québécois doivent rejeter l'entente négociée par le premier ministre du Québec.

« Bourassa s'est effondré, clament le député François Géri à la sortie des Communautés. Et l'évaluation (de Mme Wilhelmy) venait sans doute du fond du cœur puisqu'elle ne savait pas qu'elle était écoutée. Il s'est fait avoir comme un enfant d'école et aujourd'hui on rit de nous autres partout au Canada. »

À Toronto où les membres de l'équipe de négociation ont été traités de bandes d'hypocrites et de visages à deux faces selon le texte reproduit par le Globe and Mail, Bob Rae a défendu les siens en même temps que Robert Bourassa. Il en a par ailleurs profité pour dénoncer avec fermeté les tactiques peu reluisantes consistant à enregistrer les gens à leur insu.

## La SQ étudie le cas Wilhelmy pour une plainte au criminel

QUÉBEC — Des enquêteurs de l'équipe des crimes économiques de la Sûreté du Québec, détachement de Montréal, ont rencontré, hier, Mme Diane Wilhelmy pour clarifier les circonstances de l'écoute électronique dont elle a été l'objet. Dans un premier temps, la SQ veut déterminer s'il y a matière suffisante pour porter plainte au criminel.

par ROGER BELLEFEUILLE  
LE SOLEIL

Le relationniste Pierre Lemarbré a indiqué au SOLEIL qu'il est encore beaucoup trop tôt pour décider s'il y aura ou non saisie de la bande magnétique actuellement en possession de la station radiophonique CJRP de Québec, une composante du réseau Radio-Mutuel. Cette bande reproduit une

conversation téléphonique fort embarrassante pour le premier ministre Bourassa que Mme Wilhelmy, une conseillère de premier rang en matière constitutionnelle, aurait eu avec un autre haut fonctionnaire québécois.

M. Lemarbré n'a pas précisé si c'est la victime elle-même de cette écoute électronique qui a porté plainte à la SQ. Il s'est contenté de dire que ce corps policier « avait été mis au courant hier (mardi) » de cette affaire.

L'article 184 (1) du code crimi-

nel stipule : « Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque, au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, intercepte volontairement une communication privée ».

Les policiers, entre autres personnes, qui ont obtenu un mandat pour mettre un individu sur table d'écoute, ne sont pas visés.

En outre, le même code donne la définition suivante d'une communication privée : « Toute communication orale ou télécommunication faites dans des circonstances telles que son auteur peut vraisemblablement s'attendre à ce qu'elle ne soit pas interceptée par une personne autre que celle à laquelle elle est destinée ».

## Maison Sony connaît l'art de musique!



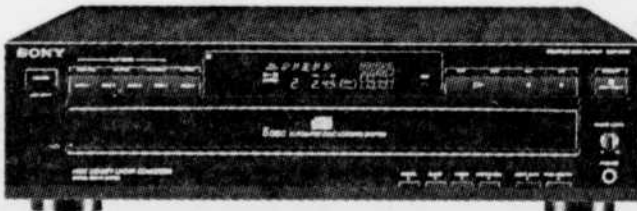
5 disques compacts pour 9,98\$!

Avec tout achat d'un lecteur au laser ou changeur, chaîne MHC ou chaîne FH pour disques compacts, avant le 30 janvier 1993, vous pourrez vous procurer 5 disques compacts pour 9,98\$ seulement. Faites votre choix parmi notre répertoire de 45 titres (voir en magasin pour tous les détails).

Un superbe appareil! Changeur 5 disques laser avec convertisseur N/A à impulsion, échantillonnage 8x, filtre numérique à 45 bits et fonctions "Custom Edit". Prise avec contrôle de volume pour casque d'écoute.

CDPC225

299



## T-shirt en prime avec achat de 4 cassettes CDit!

Avec tout achat de 4 cassettes audio CDit, vous recevrez en prime un T-shirt CDit en tissu 100% coton. (Offre postale en vigueur jusqu'à épuisement des stocks).

Les nouvelles cassettes audio CDit de Sony sont tout indiquées pour enregistrer à partir des disques compacts. Position élevée ou métal. 54, 74, 94 ou 100 minutes. Etui de rangement mince.

1,99 à 4,29 ch.

Maison Sony

Chez nous... l'avantage c'est Sony!  
**MAINTENANT OUVERT!**

Carrefour Vanier, 475, rue Soumande, 686-7669  
(En face du centre d'achat Fleur de Lys)



## Voyez notre vaste choix de LAMPES DE QUALITÉ



Lampe de plancher à 6 intensités, au fini laiton poli satiné, avec abat-jour en mousseline plissée.

189\$\*

Lampe de table à 3 intensités, au fini laiton poli et ivoire, avec abat-jour plissé.

59\$\*

Lampe de plancher en laiton massif et abat-jour «shantung»

129\$\*



## CHOIX D'ABAT-JOUR

En passant au magasin, voyez notre sélection d'abat-jour pour rafraîchir ou modifier l'apparence de vos lampes.

## GARANTIE DE 12 MOIS

Bénéficiez de notre garantie de 12 mois sans frais, sur tous nos luminaires sauf les ampoules.

boiteau  
luminaire



1295, boul. Charest ouest (coin St-Sacrement), Québec 687-2271

# LA POLITIQUE



## Chantage auprès de la Fédération des femmes

QUÉBEC — Le Secrétariat d'État du Canada refuse de donner la subvention de 104 720 \$ promise à la Fédération des femmes du Québec, parce que cet organisme s'est prononcé l'an dernier en faveur de la souveraineté du Québec.

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

« C'est inadmissible et inacceptable. C'est carrément antidémocratique. On ne peut pas laisser passer ça », mentionnent la présidente et la vice-présidente de la fédération, Céline Signori et Françoise David, dans un cri d'alarme lancé hier.

Vendredi dernier, Mme Signori a tendu un piège à Jean-Serge Beauregard, chef de cabinet du Secrétaire d'État Robert de Cotret, et a enregistré une conversation téléphonique dans laquelle il demande très clairement à la fédération un engagement écrit à ne pas prendre position dans le débat référendaire ou constitutionnel, sinon pas de subvention.

La Fédération des femmes a convoqué les journalistes, hier, et leur a fait entendre l'enregistrement de la conversation téléphonique. M. Beauregard signale effectivement dans l'enregistrement que le moyen de contourner le problème de financement, c'est un engagement écrit à ne pas prendre de position officielle. Plus de 100 000 Québécoises sont membres de la fédération.

« Il est inconcevable qu'un gouvernement démocratique tente par un chantage aussi odieux de bâillonner un groupe, même si ce dernier est susceptible d'intervenir dans le sens contraire de celui des politiciens-politiciennes. Une société démocratique, de par sa définition même, doit autoriser des groupes issus de la commu-

nauté à exister, à faire des analyses, à défendre les droits des citoyens et citoyennes », commente Mme Signori.

De son côté, Mme David s'explique mal le fait que le pendant anglophone ait pris position dans le débat constitutionnel et qu'il ait reçu sa subvention. « Il n'y a pas que notre fédération qui risque de prendre position d'ici au référendum. C'est dangereux ce jeu-là. En gros, on nous demande de ne pas mordre la main qui nous nourrit. Il y a des limites aux compromis qu'on peut faire. »

Une rencontre est prévue à Montréal en fin de journée aujourd'hui entre la fédération et le ministre de Cotret. « Ce qui serait tout à son honneur, c'est de dire que son chef de cabinet s'est trompé et qu'il nous envoie notre chèque », tranche Mme David.

### « Acheter le silence... »

« On a voulu acheter le silence des femmes du Québec avec 105 000 \$. Nous avons aujourd'hui un autre déplorable exemple du fédéralisme dominateur et centralisateur que l'on essaie de nous faire accepter », a rétorqué en Chambre, hier, la députée de Terrebonne, Jocelyne Caron.

Indignée, Mme Caron a demandé à la ministre déléguée à la condition féminine et responsable de la famille, Violette Trepanier, si elle entend dénoncer une telle atteinte à la liberté d'expression. La ministre a répondu qu'elle refuse de s'ingérer dans les programmes relevant du fédéral.

### ■ Embarras à Ottawa

OTTAWA (PC) — Ministres et députés de l'opposition aux Communes ont été plutôt embarrassés hier par les révélations de la Fédération des femmes du Québec. La ministre Monique Landry s'est esquivée après avoir dit : « Les programmes du gouvernement sont là. Chaque ministre les administre selon des critères et je suis convaincue que les groupes qui ont fait des demandes et qui répondent aux critères ont des subventions. » Le leader en Chambre du NPD, Nelson Riis, n'a pas semblé choqué. « Ce sera une campagne très difficile. Ce type d'interventions se fera de plus en plus fréquemment. » La députée Sheila Coops, leader adjointe du Parti libéral aux Communes, rappelle pour sa part que le Conseil consultatif sur le statut de la femme est financé par le gouvernement fédéral et a pris position contre le projet de réforme de la Constitution.



Claude Bélard

## Parizeau force le dépôt des lettres de Mulroney

QUÉBEC (PC) — L'Opposition officielle est revenue à la charge, hier en Chambre, et a accusé le premier ministre Robert Bourassa de s'être écrasé lors des dernières négociations constitutionnelles.

Le porte-parole péquiste, Jacques Brassard, a soutenu que M. Bourassa a mis de côté les avis de ses principaux conseillers « qui s'inscrivent pourtant dans le sens des revendications historiques du Québec ».

Citant un conseiller du premier ministre, M. Jean-Claude Rivest, le député a demandé pourquoi M. Bourassa a décidé « de brûler les feux rouges et de commettre un délit de fuite » alors qu'un ministre fédéral et un haut fonctionnaire d'Ottawa, présents aux négociations, ne comprennent toujours pas « pourquoi il n'a pas cherché à en obtenir davantage ».

« C'est tellement facile d'invoquer des sources anonymes, a répliqué M. Bourassa, qu'on peut faire dire n'importe quoi à n'importe qui. Quels que soient les propos qui puissent être tenus de façon anonyme ou autrement, a-t-il poursuivi, je demande qu'on regarde les faits... Quand on prend le temps d'examiner indépendamment du oui-dire et des on-dit et du bavardage de coulisses, quand on regarde les faits, on constate les gains exceptionnels pour les Québécois. »

Ces gains ont été fortement contestés par l'Opposition lorsque le chef du PQ, Jacques Parizeau, a forcé le dépôt de la dernière d'une série de lettres échangées entre les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa et dans laquelle le fédéral confirme qu'une fois le référendum passé, débiteront les véritables négocia-

Il prévoit une campagne « dure et malpropre »

## Béland dira NON, mais il veut protéger Desjardins



MONTREAL — Préoccupé par les conséquences de l'entente du 28 août sur l'indépendance des institutions du « Québec Inc » par rapport aux lois fédérales, Claude Bélard dit NON et préfère encore revenir au statu quo. Mais il ne veut pas que le Mouvement Desjardins « cautionne tout ce qui se dira sous le parapluie du NON ».

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

Au cours d'un entretien exclusif au SOLEIL, Claude Bélard a semblé vouloir réduire un peu la pression dont il est l'objet depuis plusieurs jours de la part de la majorité des 18 000 cadres et administrateurs du Mouvement. Une longue réunion du conseil d'administration en compagnie d'experts constitutionnels, qui s'est terminée très tard dans la nuit de mardi, n'a pas pu trancher la question.

Les dirigeants se reverront au début d'octobre, après avoir sondé leur base, mais Bélard laisse déjà entendre qu'il serait difficile de donner des directives aux cinq millions d'adhérents sans avoir procédé à une consultation formelle.

Ce serait d'autant plus facile que les propositions fédérales sont « à cent lieues » de ce que proposait le Mouvement Desjardins dans son mémoire à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Claude Bélard se trouve ainsi dans la délicate position de protéger l'institution que représente le Mouvement contre la tentation d'épouser une cause que lui a le goût de défendre à titre personnel. « J'aime mieux dire NON et revenir au statu quo, a-t-il confié. On n'a tellement pas amélioré ni le gouvernement central ni le gouvernement des provinces qu'il vaudrait mieux refaire nos devoirs. »

Pire encore, et sans trop oser élaborer sur la question, le président du Mouvement Desjardins craint que cette entente ait des effets tels sur l'équilibre politique de la fédération canadienne qu'un futur gouvernement fédéral pourrait bien reprendre directement le contrôle de toutes les institutions financières québécoises, les siennes et d'autres comme la Caisse de dépôt; comme le gouvernement Trudeau avait tenté de le faire avec le bill S-31.

« Je confirme également notre ouverture à toute forme d'harmonisation, a souligné M. Mulroney, qui respectera le double principe de l'imputabilité du Parlement fédéral. »

Dans ce cadre, a précisé M. Mulroney, le gouvernement fédéral, sensible au besoin de simplifier la vie à la clientèle, souscrit également au principe de guichet unique mis de l'avant par le gouvernement du Québec. »

Des experts auraient notamment mis en garde les dirigeants du Mouvement Desjardins contre les effets pervers de l'Accord de Charlottetown. En loi, la juridiction québécoise est « fragile » et ce n'est que pour des raisons politiques qu'Ottawa a toujours hésité à soumettre les Caisses aux lois et règlements fédéraux.

On sait d'ailleurs que le gouverneur de la Banque du Canada, privément, ne rate jamais une occasion de présenter les Caisses populaires comme un « parasite » dans son système.

Le renforcement des règles du jeu de l'Union économique canadienne prévu à l'Accord de Charlottetown, conjugué à une certaine relativisation du poids politique du Québec dans la Confédération, incitera inévitablement les mandarins fédéraux à régler cette question une fois pour toutes.

### « Protéger le Mouvement »

Claude Bélard affirme pourtant que personne au Mouvement ne peut le réduire au silence. « Il y a des gens qui me disent que je n'ai pas le droit de parler parce que Bélard est mort, il ne reste que le président du Mouvement. Mais ce n'est pas l'opinion de la majorité, ajoute-t-il, parce que si Bélard a été élu président du Mouvement, c'est probablement parce qu'il avait des choses à dire lui aussi. » À bon entendeur salut, donc !

Mais du même souffle, il reconnaît que contrairement à la Commission Bélanger-Campeau, « dans une campagne référendaire, les gens vous croient moins dès que vous entrez sous un parapluie. Le danger, c'est de cautionner tout ce qui se dit sous le parapluie (du NON). Et il y a des gens qui ne comprennent pas ça. »

Si Claude Bélard fait preuve d'une telle prudence, c'est que les pressions sont peut-être plus fortes qu'il ne peut le dire. « La bataille est très dure et souvent malpropre » glisse-t-il.

Et il s'inquiète sur la qualité d'un débat démocratique où, « quand on est du côté du OUI ou du fédéralisme, pour un groupe d'affaires, on trouve cela normal. Mais quand on est du côté du NON, peut-être parce que c'est le changement, ce n'est plus admissible. »

**JUSQU'À 65% DE RABAIS SUR LES PRIX AU DETAIL**

**Les 19 et 20 septembre 1992**

**SOLDE D'AUTOMNE DE TAPIS ORIENTAUX**

Achetez votre tapis perse, keelime ou décoratif AU PRIX DE GROS directement de l'importateur!

Une présentation exclusive de **COLLAGE TAPIS**

Grossiste depuis 1921

À Montréal: 4820 De La Savane, (514) 738-1013

**AU QUÉBEC HILTON**

3, Place Québec, Québec

Le samedi 19 septembre: 12 h à 20 h

Le dimanche 20 septembre: 11 h à 17 h

**NOTRE PROMESSE**

La meilleure qualité au meilleur prix, c'est garanti!

Certificat d'authenticité fourni pour chaque tapis.

Échange de tapis perses, sans limite de temps.

**HOTEL CHATEAU MONT SAINTE-ANNE**

**Vendredi Buffet polynésien Kon-Tiki à volonté**

- Bar à salades
- Cuisse de porc à la broche et aux herbes
- Brochette de crevettes
- Brochette de poulet
- Côtes levées
- Agneau rôti hawaïen
- Boeuf aux haricots
- Brochette Walkiki
- Desserts assortis
- Ananas flambés
- Etc.

18 \$ adultes  
9 \$ enfants  
Dîner dansant

**Samedi Festival du homard à volonté**

**Buffet de fruits de mer TOUS LES SAMEDIS**

- Bar à salades
- Moules marinières
- Crabe des neiges
- Rôti de boeuf au jus
- Homards bouillis ou grillés à volonté
- Miroir de fromages fins
- Crêpes suzette
- Bananes flambées
- Poires au Beaufortais
- Salade de fruits
- Etc.

21 \$

**Dimanche Brunch automnal**

Gastronomie et détente avec accès à la montagne

**TOUS LES DIMANCHES**

Une montagne de plaisirs vous attend! De 11 h à 14 h

- Animation avec guitariste

GRATUIT pour les enfants en bas de 3 ans

15 \$ adultes  
8 \$ enfants 4 à 11 ans

500, boul. Beau-Pré, Beau-pré (Québec) Stationnement gratuit

**POURQUOI ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain**

**PÉRIODES CRITIQUES.**

L'automne et l'hiver sont des périodes particulièrement critiques pour les automobiles. Les abrasifs qui sont répandus sur les routes s'infiltreront partout dans les moindres fissures, coins et replis du châssis et de la carrosserie. Additionnés à l'eau, ils forment un mélange extrêmement corrosif qui ronge la carrosserie de l'intérieur, ainsi que des pièces importantes pour la sécurité, (exemple: les boulons d'encrage des ceintures de sécurité).

**IL N'EXISTE PAS DE PRODUIT MIRACLE.**

Les produits prétendant éliminer la rouille à long terme en obstruant toutes les orifices, provoquent dans les faits un problème plus grave. Avec le temps ils sèchent, se fendent et facilitent l'infiltration de l'eau, créant des nids de pourriture. La rouille ça se contrôle, mais pas de cette manière.

**LA BONNE SOLUTION.**

La bonne solution est de faire pénétrer sous pression un produit assez fluide pour chasser l'eau et les saletés accumulées et suffisamment adhésif pour y laisser une pellicule protectrice, résistante à la rouille pendant un an. Il suffit de répéter l'opération chaque année et le problème de la rouille est éliminé à tout jamais.

**Notre produit est breveté®.**

Notre produit fut mis au point avec l'aide des chercheurs spécialisés du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Un produit limpide, sans odeur et très fluide afin de traverser les poussières accumulées, chasser l'humidité et pénétrer les pores de la tôle. Il est suffisamment adhésif pour laisser une mince pellicule protectrice sur les tôles nues.

**TRAITEMENT COMPLET SEULEMENT: 59.98\$**

Plus taxes

Prenez rendez-vous dès maintenant pour éviter la cohue de dernière minute!

Québec, 2655, boul. Wilfrid-Hamel... 687-5660

Lévis, 3760, boul. de-la-Rive-Sud... 833-3411

Cette vignette est apposée une fois le traitement effectué.

**ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain 92**

**L'offre la plus cool de la rentrée**  
Jusqu'au 15 octobre

**LOGICIEL GRATUIT À L'ACHAT D'UN ORDINATEUR IBM.**  
Obtenez un logiciel GRATUIT d'une valeur maximale de 239 \$ ou une remise de 100 \$ à l'achat d'un ordinateur personnel PS/1\*.

**PS/1 modèle F-42**  
• Puissant processeur 386 SX  
• 2 MG RAM  
• Disque dur 40 MEG  
• VGA couleur  
• Souris  
• Modem  
• 3 logiciels inclus

**1 199\$**

**7UP**  
Essayez un ordinateur personnel PS/1 et obtenez une bouteille de 2 L GRATUITE de 7UP ou de Diet 7UP, jusqu'à épuisement des stocks\*\*.

\* Comprend la cotation GRATUITE pour une année au club des utilisateurs IBM. L'offre s'applique aux logiciels sélectionnés seulement.  
\*\* Limite: une par famille. IBM est une marque déposée et PS/1 est une marque de commerce d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit. 7UP et Diet 7UP sont des marques déposées de PepsiCo, Inc.

Lundi au mercredi 9h à 18h  
Jeudi et vendredi 9h à 21h  
Samedi 9h à 16h

**IK INFO UNIK**  
Les Galeries du Vallon 2323, boul. du Versant Nord local 109  
681-9434 Télécopieur 681-0547

A deux pas du Centre pédagogique, Sainte-Foy. Venez voir d'autres spéciaux en magasin. Nous souhaitons la bienvenue aux consultants et revendeurs. Ventes au comptant seulement.

## FAITS DIVERS

Au vu et au su de l'entourage

### Des relations sexuelles avec sa truie!

SAINT-LÉON — Les citoyens de la petite municipalité de Saint-Léon, au Lac-Saint-Jean, ne savent plus s'ils doivent en rire ou en pleurer. Un résident de l'endroit, âgé de 44 ans, est accusé de bestialité envers une truie, avec laquelle il a eu des relations sexuelles au vu et au su de son entourage, dont plusieurs enfants.

par NORMAND PROVENCHER  
LE SOLEIL

Marcel Privé, un bénéficiaire du bien-être social, vivait en ermite depuis une dizaine d'années dans une demeure du rang 5. Seuls quelques animaux lui tenaient compagnie: des lapins, des poules, une poignée d'oies et de

dindes. Sans oublier une truie de 200 kilos, que l'individu chérissait au point de la laisser vivre en permanence avec lui, avec toutes les conséquences peu hygiéniques pouvant découler de cette cohabitation inusitée.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec de Chicoutimi, Richard Gagné, s'est rendu sur place mardi, lors de l'arrestation de Privé.

Jamais au grand jamais il n'avait vu maison aussi répugnante. « Les lapins étaient gardés dans une chambre fermée et la truie avait son auge dans la cuisine. Il y avait des mouches partout, de la vaisselle sale empilée sur le comptoir, des pièces mécaniques, des moteurs de tondeuse. »

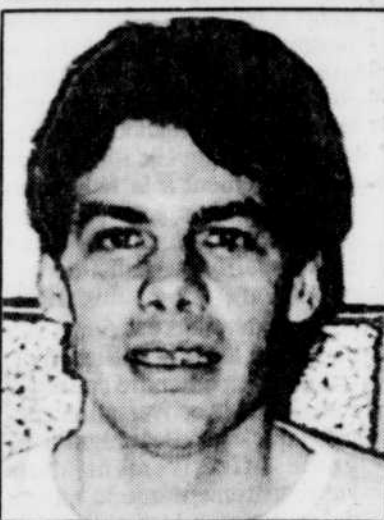
Le seul « nettoyage » auquel semblait s'astreindre Privé consistait à tirer les excréments et le purin de la truie dans la cave, à l'aide d'une pelle...

Privé semblait nourrir une affection particulière pour la truie, au point d'entretenir avec elle des relations sexuelles. Il serait passé aux actes à quelques reprises en public, dans sa cour et sur son perron, jusqu'à ce qu'un automobiliste porte plainte à la Sûreté du Québec. Des enfants auraient assisté aux gestes de l'accusé.

Aucune accusation de cruauté animale n'a été portée contre le quadragénaire puisque nulle trace de sévices n'a été relevée chez les bêtes par la Société protectrice des animaux. Toutes semblaient

bien portantes et étaient bien nourries. Seule une plainte de bestialité pouvait donc être déposée, en vertu du Code criminel.

Les vêtements en haillons, dégageant une odeur nauséabonde, Privé a été remis en liberté après être comparu mardi avant-midi devant le juge Maurice Abud, au palais de justice de Chicoutimi. Curieusement, aucune demande d'examen psychiatrique n'a été réclamée par son avocat. L'homme, qui ne possédait pas d'antécédent judiciaire, a été remis en liberté en attendant son enquête préliminaire, le 20 octobre.



Philippe CLÉMENT

### Un évadé soupçonné d'agression sexuelle

GRAVENHURST, Ont. (PC) — Condamné à la prison à vie pour un meurtre au second degré, en 1978, alors qu'il n'avait que 17 ans, le Montréalais Philippe Clément s'est enfui, mardi, d'un établissement à sécurité minimale de Gravenhurst, en Ontario.

Deux heures plus tard, une femme du village voisin de Bracebridge a été agressée sexuellement par un individu parlant anglais avec un accent français, qui est parti dans la voiture de sa victime.

La police « ne relie pas les deux incidents actuellement, mais l'enquête se poursuit », a signalé l'agent Alex Malcolm.

Clément mesure six pieds et un pouce et pèse environ 170 livres. Il a les cheveux et les yeux bruns.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**05756827**  
Sinon, composez sans frais, le  
**1-800-563-8688**

Plus de  
**3 000 points**  
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

**CLUB Multi points**

**Sorties Linotron** **OUVERT LE SAMEDI**  
de 8 heures à 16 heures

**TYPOFORM inc.**  
291, Saint-Vallier est  
529-4968

**JEEP YJ "S" 1992**  
**11 995\$**

- Unité #3322
- Moteur 2.5 litres
- Transmission manuelle 5 vitesses
- Toit rigide
- Radiocassette AM/FM
- Servofrein
- Servodirection
- 2 rétroviseurs
- ET plus encore

**GOSSELIN**  
APRÈS VENTE: AUTO DE COURTOISIE GRATUITE  
\* Rabais inclus, frais d'expédition et taxes en sus

**ST-NICOLAS 831-2050**

## NE FAITES PAS UN X SUR VOTRE DROIT DE VOTE

Participez au recensement qui se tiendra les 21, 22, 23 et 24 septembre 1992!

Pendant cette période, deux personnes qui portent l'insigne officiel du recensement passeront chez vous pour vous inscrire sur la liste électorale.

#### Laissez-les entrer!

N'oubliez pas: si vous voulez voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale.

#### Serez-vous sur la liste?

Les recenseurs inscriront votre nom sur la liste électorale si, le 24 septembre 1992, vous répondez à chacune des conditions suivantes:

- vous avez 18 ans et plus;
- vous êtes de citoyenneté canadienne;
- vous avez votre domicile au Québec depuis au moins six mois.

#### Pour en savoir davantage

Surveillez bien les journaux! Le Directeur général des élections vous informera des étapes importantes de la période référendaire.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC  
Pierre-F. Côté, C.R.

#### Des questions? Appelez-nous!

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous, de 9 h à 22 h, sept jours par semaine, en composant:

**1 800 461-0422**

(sans frais)  
(appels en provenance de l'extérieur de la région de Québec) ou

**528-0422**

(appels en provenance de la région de Québec)

parce qu'un vote ça compte

## Couple de Coleraine: procès encore reporté

THETFORD MINES — Prévus pour demain au palais de justice de Thetford Mines, la reprise du procès du couple de Coleraine qui a à répondre à 21 accusations de sévices physiques et sexuels sur ses 11 enfants, sera reportée une autre fois.

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

Le procureur qui assume la défense du père, Me Alain Baccigalupo, déposera aujourd'hui deux requêtes au palais de justice de Québec, l'une pour en appeler devant la cour d'appel de la décision rendue par le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, le 4 septembre, et l'autre pour obtenir une ordonnance de surseoir à toute procédure tant que la cour n'aura pas statué dans cette affaire. L'avocat souhaiterait que les requêtes soient entendues le 25 septembre par une banc de cinq juges au lieu de trois.

Rendant sa décision sur le banc, le juge Desjardins avait rejeté une requête en prohibition que la défense avait déposée contre le juge de la cour du Québec,

chambre criminelle et pénale, Jean-François Dionne, pour l'obliger à se retirer du dossier pour le motif qu'il « risquait » d'être en conflit d'intérêt parce que son épouse, Gisèle Garon, est sergent à la Sûreté du Québec et responsable du détachement de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Me Baccigalupo avait porté l'affaire devant la cour supérieure après que le juge Dionne eut lui-même refusé de se récuser. Il reprochait au juge d'avoir accepté en cours de procès les témoignages des enquêteurs de la SQ, du quartier général de Québec, dans une preuve de voir-dire. Le père fait face à 14 chefs.

En principe, le procès du père pourrait se poursuivre demain à Thetford malgré le dépôt des requêtes devant la cour d'appel. Cependant, la défense fera valoir que l'accusé subirait un préjudice

raisonnable et encore beaucoup plus grave si la cour lui donnait raison. Me Baccigalupo a déjà indiqué qu'il avait l'intention de se rendre jusqu'en Cour suprême dans ce dossier.

L'avocat Baccigalupo ne saura pas avant la semaine prochaine s'il obtiendra un mandat de l'Aide juridique pour ses démarches devant la cour d'appel.

Quant à la mère, elle est en attente de son procès sous sept accusations. Le juge Dionne a déjà dit qu'il commencerait le procès de l'accusée si celui de l'époux était interrompu trop longtemps. Cependant, selon Me Baccigalupo, cette hypothèse est impensable et inconcevable. « De toute évidence, il faudra d'abord que le cas du père soit réglé. »

Les prévenus sont en liberté.

### Des ébats sexuels

D'autre part, l'une des cinq filles du couple de Coleraine qui se serait adonnée à des ébats

sexuels avec son « chum » en présence d'une vingtaine de jeunes recrutés dans un parc municipal, comparaitra à nouveau demain au palais de justice de Thetford devant le juge André Cartier, de la cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

Le juge prendra connaissance des rapports des examens psychiatriques que les prévenus ont subis à la demande de leurs procureurs. À partir des résultats de cette évaluation mentale, il aura à décider si les accusés sont aptes à subir leur procès.

Onze accusations ont été portées contre la jeune fille âgée de 20 ans. Son ami a 27 ans. Sept chefs ont été déposés contre lui.

Le couple aurait eu des relations sexuelles en juin dans leur logement en présence de jeunes âgés entre 12 et 20 ans, incitant même certains d'entre eux à avoir des attouchements sur lui. Il aurait voulu relever un défi pour agir ainsi. Le duo est en liberté.

## Sentences maintenues pour Nathalie Gaudet et Daniel Tremblay

La cour d'appel du Québec a rejeté hier les pourvois de Nathalie Gaudet et Daniel Tremblay, ce couple qui a tenté d'assassiner le grand-père et la tante de la jeune femme afin de s'emparer d'une somme d'argent, en octobre 1991, à Saint-Basile de Portneuf.

LE SOLEIL

Ce faisant, les juges Marc Beauregard, Marcel Nichols et Louis LeBel maintiennent les peines imposées par deux magistrats de la cour du Québec. Nathalie Gaudet a été condamnée par le juge Guy Lambert, le 22 mai dernier, à des peines concurrentes de 8, 8 et 5 ans pour ces trois crimes : avoir tenté de causer la mort de M. Adélard Arsenault en le blessant, le mutilant, le défigurant et mettant sa vie en danger ; avoir tenté, de la même façon, de causer la mort de Mme Ro-

selle Arsenault ; avoir commis le vol qualifié d'une somme d'argent aux dépens des deux victimes de leur violence.

En ce qui concerne Daniel Tremblay, accusé des mêmes actes criminels pour lesquels il a d'ailleurs avoué sa culpabilité, le juge Jean-Paul Decostes de la cour du Québec avait imposé des peines respectives de 20 ans, 20 ans et 15 ans devant être purgées concurremment.

Dans les deux cas, les juges de la cour d'appel affirment que les appelants ne sont pas arrivés à leur démontrer que leurs peines n'étaient pas justes.

## LAC CLAIR

Un joyau écologique jalousement protégé!



SUPERBES DOMAINES RIVERAINS DE 150 PIEDS ET PLUS SUR LE LAC  
Une heure de Québec dans le comté de Portneuf

À partir de 45 000 \$

Une occasion à ne pas manquer!

Pour information ou visite de ce site exceptionnel

(418) 827-3378 (418) 652-8041

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU LAC CLAIR INC.

**MannEquin**



*L'automne  
de Régina,  
tout chaud,  
tout laine...*

Des mailles partout! Une collection de tricotés toutes versions, confortables et joliment colorés. Faites-vous plaisir, venez les voir et profitez de

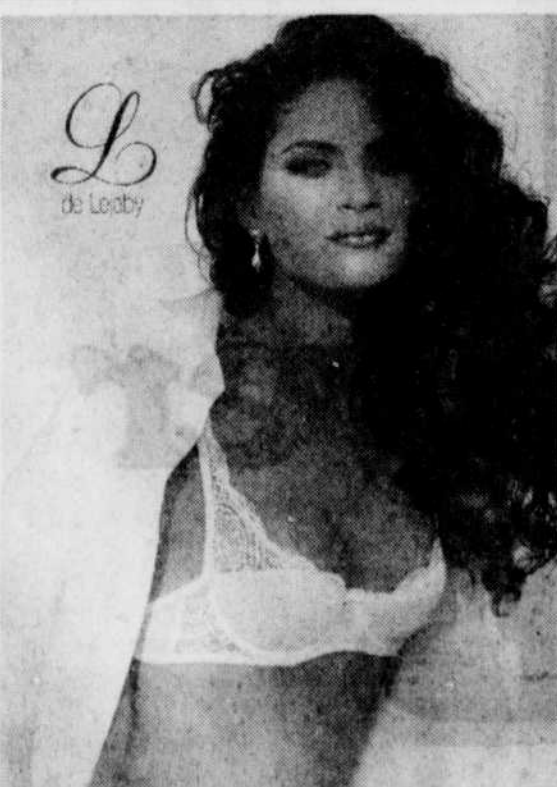
**10%**

de rabais sur toutes nos collections automne 92



Entre Place Laurier  
et Place Ste-Foy

2635, Hochelaga  
Sainte-Foy



UNE INVITATION PERSONNELLE...

Rosa Borra vous convie à un

**5 à 7**

le jeudi 17 septembre, au lancement de la nouvelle ligne "L" de Lejaby. Un rendez-vous tout charme avec mini-défilé, Clinique Lejaby et la conseillère de la réputée maison française.



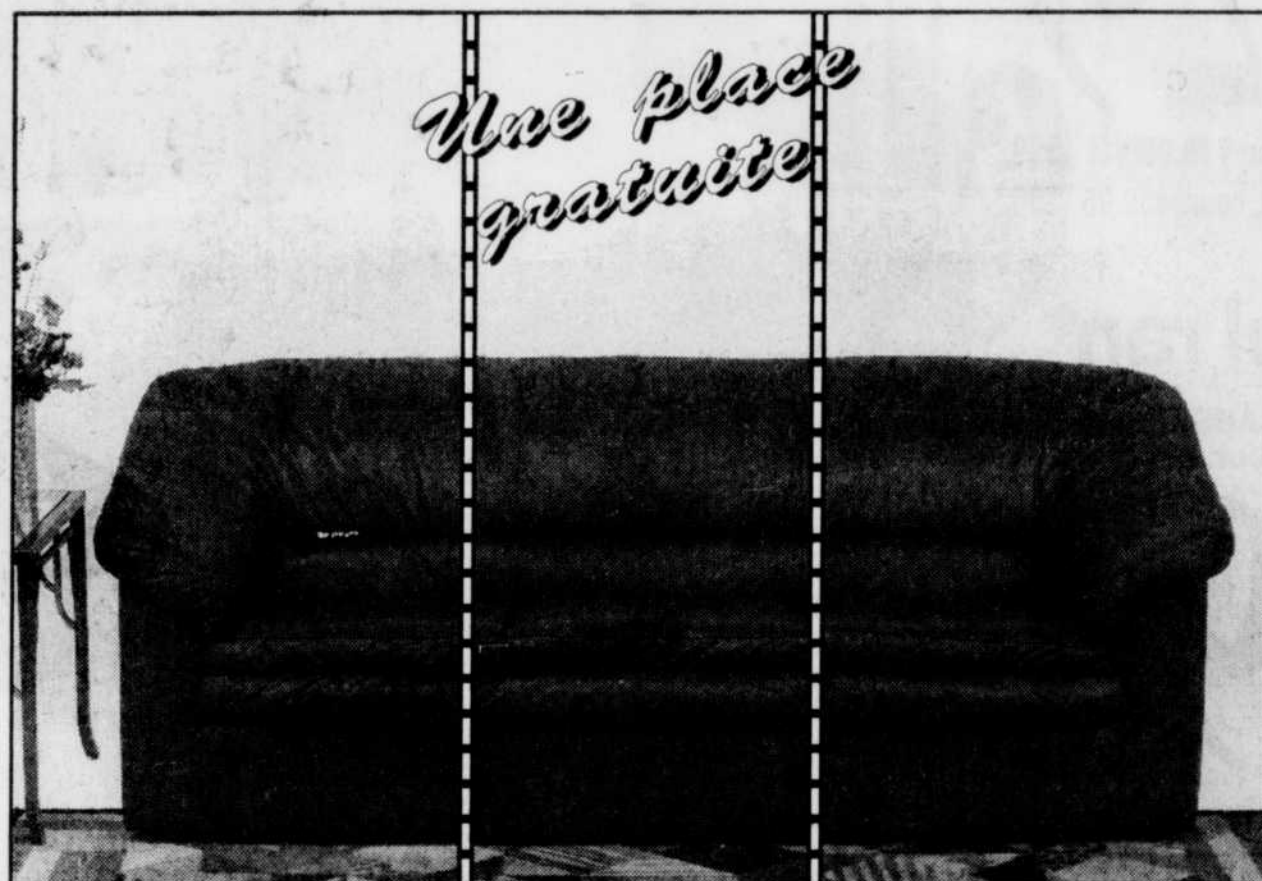
PLACE  
de la CITE

Niveau promenade, entrée du Manhattan Grill  
Entre Place Laurier et Place Ste-Foy

# 1 PLACE GRATUITE

Le canapé 3 places au prix du canapé 2 places ou le canapé 2 places au prix du fauteuil

\*(Achat minimum 4 places)



CHOIX DE MODÈLES - CHOIX DE 500 CUIRS ET TISSUS

**\*EN PRIME**

TAPIS ORIENTAL À 1/2 PRIX

**AUCUN PAIEMENT AVANT SEPTEMBRE 1993\***

\*Conditionnel à l'approbation du crédit-Acompte 30%-Intérêt à compter du 12 septembre 1993 sur solde dû.

Participez à notre grand tirage

"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"

**VALEUR 10 000 \$**

Aucun achat requis, voir détails en magasin

## LA GALERIE DU MEUBLE

**5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS**

■ CONTEMPORAIN:  
18, rue Courcellette  
Tél.: 681-0171

▲ CLASSIQUE:  
1215, boul. Charest O.  
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS:  
9, rue Courcellette  
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1:  
2960, boul. Laurier  
Tél.: 681-0171

■ SOFA DESIGN  
10, rue Courcellette  
Tél.: 681-2302

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277

GRATUIT: SERVICE DE DÉCORATION

Relaxon

CAUSEUSE  
cour. 789<sup>95</sup>

669.

SOFA cour. 849.95 769.  
FAUTEUIL cour. 459.95 419.

repose-pieds



repose-pieds



KLAUSSNER

CAUSEUSE  
cour. 699<sup>95</sup>

529.

SOFA cour. 779.95 599.  
FAUTEUIL cour. 439.95 339.CAUSEUSE  
cour. 869<sup>95</sup>

799.

SOFA cour. 959.95 879.  
FAUTEUIL cour. 579.95 529.

repose-pieds

DécoMeuble

en toute

CONFIANCE

et

SÉCURITÉ

● GARANTIE À VIE  
SUR TOUS NOS PRIX

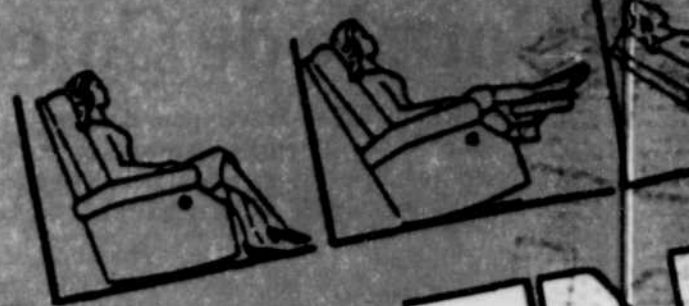
● ASSURER VOTRE ENTIÈRE SATISFACTION OU  
● LIVRAISON SANS FRAIS ADDITIONNELS À TRA

CHOIX, PRIX, SERVICE, PERSONNE NE PE

VANIER  
100, rue Chabot  
à proximité des Halles Fleur de Lys  
683-9600

SAINTÉ-FOY  
2635, boul. Hochelaga  
Place de la Cité  
657-6902

CHARLESBOURG  
8500, boul. Henri-Bourassa  
Carrefour Charlesbourg  
627-3073

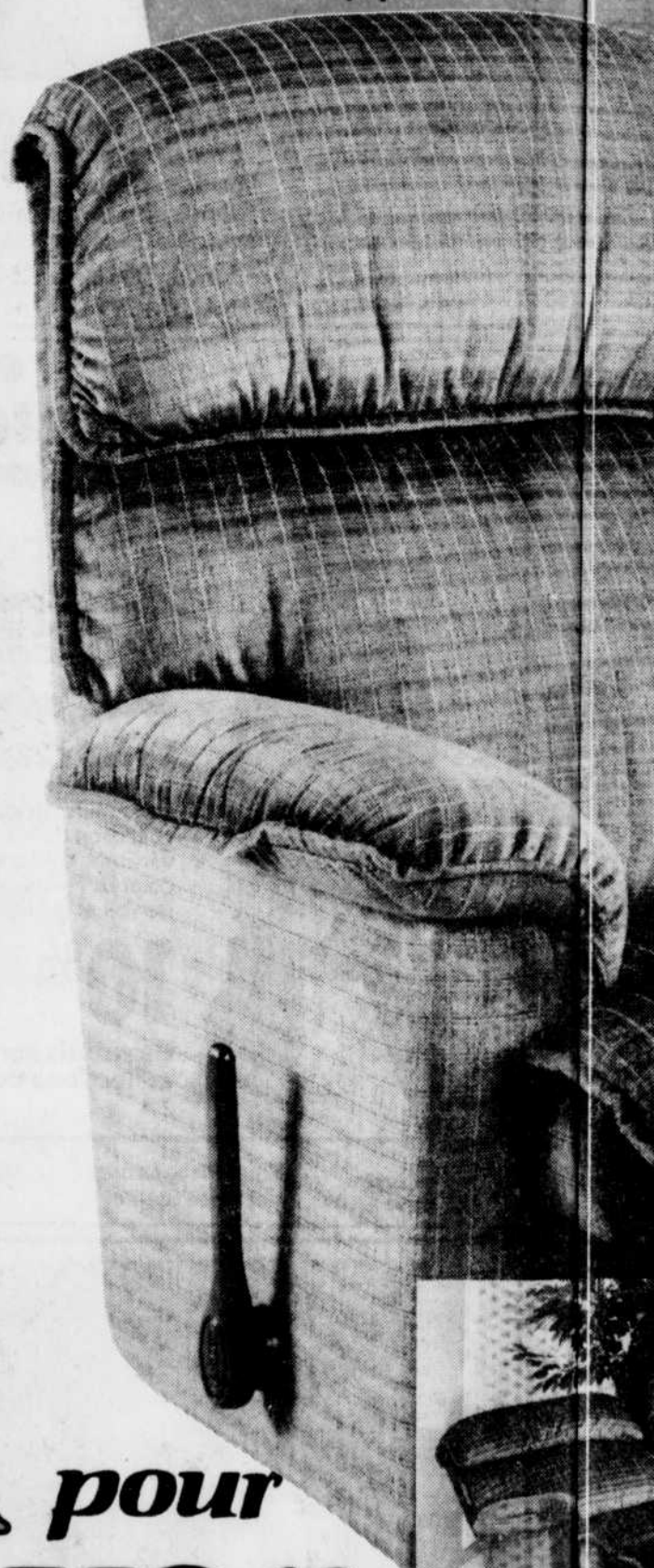


PREN

repose

LE PLUS  
DES FA

À l'image d'un nouveau m  
pleinement d'une bon  
intégralement grâce  
repose-pieds unique



LA-Z-BO

SOFA cour. 1239.95

# PRENEZ POSITION

## Repose-pieds ou inclinables

### LE PLUS GRAND CHOIX - LES PLUS BAS PRIX

### FABRICANTS RENOMMÉS

BERKLINE - EL RAN - KLAUSSNER  
LA-Z-BOY - RELAXON - STYLECRAFT

Le nouveau mode de vie, tous ces mobiliers sont dotés de repose-pieds intégrés qui fournissent, le temps venu, le bien-être essentiel pour profiter d'une bonne séance de repos. Avec des lignes qui dénotent une grande finesse de goût, ils sont la réussite même du design et rehausseront votre intérieur grâce à une sélection considérable de modèles et coloris, les décors où ils seront placés. Il ne vous reste plus qu'à prendre position: choisissez uniquement ou inclinables, pourvus d'un mécanisme permettant l'installation à quelques centimètres d'un mur. Alors, faites votre choix...



CAUSEUSE  
cour. 739<sup>95</sup>

SOFA cour. 899.95 699.

FAUTEUIL cour. 479.95 379.

**599.** Stylecraft



LA-Z-BOY

cour. 1239.95 979. CAUSEUSE cour. 1129.95 899.

FAUTEUIL  
cour. 649<sup>95</sup>

**569.**



BERKLINE®



CAUSEUSE RABAIS jusqu'à 150\$  
SOFA RABAIS jusqu'à 150\$  
FAUTEUIL RABAIS jusqu'à 70\$

## OU VOUS REMBOURSER TRAVERS LE QUEBEC

## PEUT FAIRE MIEUX QUE

BEAUPORT  
4175, boul. Sainte-Anne  
voisin Quincaillerie Nap. Boily  
667-7851

LÉVIS  
300, côte du Passage  
Galeries Chagnon  
835-0606



## Ti-Frère présente sa garantie 5 ans\100000 km!



Avec notre équipe, vous en faites du « millage »!

### Ti-Frère, c'est plus que du tapis

#### Couvre-planchers

##### TAPIS COMMERCIAL

100% polypropylène, avec envers de mousse, idéal pour sous-sol, escalier ou passage, très résistant.

**SEULEMENT**  
**3,99\$** v<sup>2</sup>

##### CÉRAMIQUE

Pour mur : à partir de

**0,99\$** p<sup>2</sup>

Pour plancher : à partir de

**1,39\$** p<sup>2</sup>

##### TAPIS HAUT DE GAMME

100% nylon, traité contre les taches, un confort et un fini remarquable. Disponible dans des coloris hors pair.

**PRIX TI-FRÈRE**  
**19,99\$** v<sup>2</sup>

##### CARPETTES

Choix inouï. Plusieurs grandeurs.

3' x 5', 4' x 6', 5'3" x 8'6"

**À partir de**  
**49,99\$**

chacune (3' x 5')

##### PRÉLART SANS CIRAGE

Le plus grand choix à Québec. Armstrong, Tarkett, Garfloor, Domco.

**À partir de**  
**3,99\$** v<sup>2</sup>

jusqu'à

**44,99\$** v<sup>2</sup>

#### TUILES SANS CIRAGE ET COMMERCIALES

12" x 12", vinyles, autocollantes, Armstrong, Amtico, Kentile, se posent facilement en quelques minutes.

**À partir de seulement**

**0,49\$** p<sup>2</sup>

#### Stores

##### STORES VERTICAUX EN TISSUS

75" x 84", choix de couleurs et de textures. Triangle garantie à vie!

**Une aubaine**

**29,99\$**

##### STORES VERTICAUX EN ALUMINIUM ET P.V.C.

Plus de 500 couleurs disponibles, lamelles de 2" et 3 1/2", toutes les grandeurs.

**Réduits de 10% à 50%**

##### STORES VERTICAUX ÉCONOMIQUES

72" x 84", lamelles de 3 1/2", faites de P.V.C., décal pour porte patio.

**UN SEUL PRIX**

**39,99\$**

##### TOILES À ROULEAU

Très opaque, installation simple.

**RÉDUITES DE 15%**

##### Literie et autres

##### DOUILLETES \*

Marques reconnues, lavables à la machine, 50% coton, 50% polyester.

**Prix régulier allant jusqu'à 199,99\$**

**En réduction de**

**50%**

\* (Marchandise sélectionnée)

#### TISSUS

Dentelles, styles variés, 24" à 118"

RÉGULIÈREMENT VENDU 9,99\$

LE MÈTRE À 39,99\$ LE MÈTRE

**RABAIS TI-FRÈRE**

**2,99\$** le mètre.

le mètre.

**DRAPS SANTÉ**

Simple, double, queen, king. Faits d'acrylique, plusieurs couleurs, très doux, résistent à l'humidité.

**À partir de**

**34,99\$**

(lit simple, incluant 1 drap plat, 1 drap contour, 2 taies d'oreiller)

#### COUSSINS DÉCORATIFS

Faits de coton Chintz, lavables, vaste choix de couleurs.

**RÉGULIÈREMENT VENDUS**

**13,99\$**

**SEULEMENT**  
**9,99\$**

#### COUETTES DE DUVET

Faites de plumes d'oies blanches, très moelleuses, très confortables, garanties 5 ans.

**20%**

**de réduction**

**FAITES VITE, QUANTITÉ LIMITÉE!**

#### Papier peint / peinture

##### PEINTURE TI-FRÈRE

Latex semi-lustré d'intérieur blanc.

**PRIX EXCLUSIF**

**16,49\$**

#### TAPISSERIE IMITATION DE CÉRAMIQUE

Série discontinuée, prix de catalogue 43,99\$ r.d.

**EN RÉDUCTION À**

**12,99\$** r.d.

## Meurtre de Christian Lavoie de Notre-Dame-du-Lac Donald Cormier sera cité à procès le 5 novembre

RIVIÈRE-DU-LOUP — Donald Cormier, 38 ans, de Perth Andover au Nouveau-Brunswick, sera cité à procès le 5 novembre au palais de justice de Rivière-du-Loup relativement au meurtre de Christian Lavoie de Notre-Dame-du-Lac.

par CARL THÉRIAULT  
collaboration spéciale

Cormier, accusé de meurtre au premier degré dans cette affaire avec Myles Hawthorn, a renoncé hier à son enquête préliminaire lors des assises de la chambre criminelle de la cour du Québec présidées par le juge Roch Lefrançois.

Plusieurs péripéties ont entouré cette décision, le prévenu ayant répudié lundi son avocat, Me Jean Desjardins. Le juge Roch Lefrançois a dû suspendre l'audience pendant une quinzaine de minutes afin que les services locaux de l'aide juridique puissent trouver un avocat pour sa défense, Mme Pierrette Levesque.

Une trentaine de témoins originaires, entre autres, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, étaient dans la salle prêts à témoigner à cette enquête préliminaire qui avait été reportée le 17 juin.

La décision de suspendre l'audience afin de procéder n'a pas eu l'heur de plaire au suspect Donald Cormier puisque celui-ci a lancé des propos des plus disgracieux qui se sont terminés par un très sonore « F... »

Par ailleurs, l'enquête préliminaire du coaccusé dans cette affaire, Myles Hawthorn, défendu par Me Paul Chassé, a pu débuter en début d'après-midi pour être ajournée à ce matin.

#### Ligoté aux pieds et aux mains

Christian Lavoie a été retrouvé sans vie le 16 mai ligoté aux mains et aux pieds en plus de porter autour du cou deux pièces de tissu et un fil électrique. Un couteau à pain, à l'extrémité brisée, avec des traces de sang était déposé dans un tiroir de la cuisinette de l'appartement no 6 du 45 rue Caron à Notre-Dame-du-Lac.

Le médecin coroner Linda Landry de Notre-Dame-du-Lac a déclaré que le décès de Christian Lavoie aurait pu remonter entre 24 à 36 heures.

Plusieurs autres témoins importants ont été entendus dont l'auto-stoppeur qui a été pris en charge par Cormier et Hawthorn à la hauteur de Saint-Elzéar de Témiscouata.

Michael Quinn, résidant de

Saint-John au Nouveau-Brunswick, se rendait à Ottawa au moment où les deux suspects l'ont fait monter dans leur véhicule.

Il a déclaré au juge Roch Lefrançois avoir été inquiet au début du voyage, l'un des deux suspects ayant mis sous le siège un sac de voyage. Par après, Myles Hawthorn aurait déclaré à Michael Quinn qu'il était boucher de son métier.

Le laboratoire de police scientifique de Montréal déposera bientôt un rapport mentionnant que des traces de sang retrouvées sur trois vêtements saisis dans le véhicule des prévenus appartiennent au même groupe sanguin que celui de la victime.

L'enquête préliminaire se poursuivra ce matin au palais de justice de Rivière-du-Loup avec d'importants témoins dont la sœur de Donald Cormier qui habite la ville de Toronto.

L'éventuelle étape du procès pourrait ne pas se dérouler à Rivière-du-Loup car, dans le cas de Myles Hawthorn, le juge Marc Dubé a déjà ordonné qu'à cette étape les membres du jury devaient être bilingues. La population de la région de Rivière-du-Loup est à presque totalité francophone.

#### Cormier condamné

Le 26 août, Donald Cormier



Donald Cormier, lors de sa comparution en mai.

écopait en Ontario deux sentences d'emprisonnement à perpétuité pour tentative de meurtre sur un gérant d'un Dunkin' Donuts de la banlieue de Toronto.

Cormier et Hawthorn se seraient rendus à Scarborough après avoir volé à Notre-Dame-du-Lac l'automobile de Christian Lavoie afin d'aller acheter un véhicule automobile usagé.

C'est alors que dans une bergerie de la banlieue de Toronto, ils ont fait main basse sur le contenu de la caisse, l'un d'eux a tiré une balle dans la tête du gérant qui, depuis, est demeuré avec de graves séquelles.

#### Enquête préliminaire pour agressions sexuelles

L'enquête préliminaire de six des huit présumés agresseurs d'enfants de la haute Côte-Nord a été remise au 28 septembre, au palais de justice de Baie-Comeau. Les accusés devront alors faire face à 46 chefs d'accusation d'agressions sexuelles et d'inceste. Rappelons que les crimes reprochés se seraient produits entre 1982 et 1988 à Saint-Paul-du-Nord et Sault-au-Mouton.

#### Durepos comparait

RIVIÈRE-DU-LOUP — Jimmy Durepos, qui avait faussé compagnie samedi à ses gardiens au centre de détention de Rivière-du-Loup, n'a pas goûté longtemps l'air du large. Repris en début de semaine, il comparaitrait hier devant le juge Roch Lefrançois au palais de justice de Rivière-du-Loup. Durepos sera à nouveau présent demain au palais de justice afin de subir son enquête préliminaire et/ou son enquête sous cautionnement. Plusieurs accusations pèsent contre ce citoyen du Nouveau-Brunswick, âgé de 22 ans : vol qualifié et voies de faits commis à Saint-Louis du Ha! Ha! dans le Témiscouata, conduite avec facultés affaiblies, tentative d'évasion...

## LE PLAISIR DE SE PROCURER DES LUNETTES À DEUX



**LUNETTERIE**  
**NEW**  
**LOOK**

Chez Lunetterie New Look, vous obtenez deux paires de lunettes complètes, verres et montures pour le prix d'une.

Vous ne payez que la plus chère des deux, l'autre est tout à fait gratuite, qu'elle soit pour vous ou pour quelqu'un d'autre.

Le 2 pour 1 s'applique sur tous les produits en magasin sans exception, incluant les plus grandes marques: RODIER, GAP, BIANCO, FENDI, FAÇONNABLE, MCM, etc.

Examens de la vue sur place par des optométristes. Nous acceptons également les prescriptions de l'extérieur.

**LA PLUS IMPORTANTE**  
**ENSEIGNE QUÉBÉCOISE**  
**DE L'OPTIQUE.**

La T.P.S. ne s'applique pas à l'achat de lunettes sur prescription.

**DEUX PAIRES DE LUNETTES COMPLÈTES, VERRES ET MONTURES, POUR LE PRIX D'UNE.**

QUÉBEC  
Place Fleur de Lys  
529-2141

SAINTS-FOY  
Place de la Cité  
654-1492

LÉVEL  
95, Route Kennedy  
833-1131

ÉGALEMENT À

QUÉBEC CENTRE-VILLE  
699, boul. Charest Est  
523-4958

LORETTEVILLE  
592, rue Racine  
843-4542

MONTMAGNY  
59, boul. Taché  
248-8383

LAVAL

POINTE-CLAIRE  
GREENFIELD PARK

ROSEMONT

VILLE ST-LAURENT  
SHERBROOKE

TROIS-RIVIÈRES

DRUMMONDVILLE

VICTORIAVILLE

ST-JÉRÔME

GATINEAU

CHICOUTIMI

Plaza du Royaume

ALMA

Carrefour Alma

RIMOUSKI

La Grande Place

«Je vous garantis le meilleur prix pour 5 ans contre n'importe quel concurrent à 100 000 km autour de Québec. Et si vous trouvez un meilleur prix, même 5 ans plus tard, je vous rembourse la différence plus 10% de la différence. Vous verrez, on sait comment se «conduire» avec nos clients!»

- Le célèbre Ti-Frère

215, boul. Hamel, Québec  
(face à l'hôpital Christ-Roi)

# TI-FRÈRE

L'UNIQUE MAXI-CENTRE D'AUBAINES EN DÉCORATION!

**Garantie**  
**5**  
**ans**  
**100 000 km**

Par un vote de 99 voix contre 62

# Les Communes sonnent le glas des allocations familiales

OTTAWA (PC) — Le projet de loi qui scelle la disparition du régime universel d'allocations familiales a été adopté en troisième et dernière lecture aux Communes, hier, par 99 voix contre 62.

Pour entrer en vigueur - au 1er janvier 1993, espère le gouvernement - la législation doit encore être adoptée au Sénat et obtenir la sanction royale.

Le régime universel d'allocations familiales auquel les Canadiens étaient habitués depuis un demi-siècle cédera la place à un nouveau système censé aider davantage les travailleurs pauvres et les familles à revenus modestes.

Les familles vivant de l'assistance sociale toucheront le même montant qu'en vertu du régime actuel - 1020 \$ par enfant, par an. Les travailleurs pauvres recevront aussi un supplément au revenu de travail pouvant atteindre 500 \$, somme qui ira en diminuant à mesure que le revenu se rapprochera du maximum admissible de 26 921 \$.

L'allocation familiale de base de 1020 \$ ira aussi en diminuant dans le cas des familles plus aisées, pour disparaître totalement à partir d'un revenu familial annuel de 75 000 \$.

L'opposition a condamné la législation, y voyant un premier clou dans le cercueil de l'universalité des programmes sociaux. Les députés qui ont pris la parole pendant le débat n'ont eu de cesse de rappeler à la Chambre que le pre-

mier ministre Brian Mulroney avait, en 1984, déclaré que l'universalité des programmes sociaux était un principe sacro-saint. Ils ont également soutenu que la loi ne ferait rien pour aider les enfants vivant dans la pauvreté.

L'opposition a aussi déploré que le gouvernement se soit servi de sa majorité en Chambre pour imposer la guillotine au débat.

## Ministres de la Santé contre le lobby des pharmaceutiques

SAINT-JEAN (PC) — Les ministres de la Santé de tout le pays se sont entendus, hier, pour combattre l'explosion des coûts des médicaments brevetés. Ils ont mis sur pied un groupe de travail chargé de recommander des modifications au projet de loi fédéral qui accroît la protection offerte aux produits brevetés développés par les multinationales pharmaceutiques, en retardant la mise en marché des médicaments génériques - moins coûteux. Mais les ministres devront faire vite, parce que le débat sur le projet de loi, déposé en juin, doit reprendre aujourd'hui à Ottawa. Les brevets accordés aux nouveaux médicaments sont valables pour 20 ans, mais il faut généralement une dizaine d'années pour développer un « substitut » agréé. À l'heure actuelle, les manufacturiers de produits génériques - des copies meilleur marché de médicaments brevetés - peuvent les mettre en vente trois ans avant la fin du brevet d'un produit original, ce qui laisse aux compagnies pharmaceutiques sept ans pour récupérer les coûts de leurs travaux de recherche. La législation prolonge d'environ trois ans la protection accordée aux médicaments brevetés, une mesure qui, espère-t-on, contribuera à stimuler les investissements dans la recherche et le développement de médicaments au Canada.



Luxe et budget  
maintenant  
réconciliés

**SQUARE ST-DAVID PHASE 2 MAINTENANT DISPONIBLE**  
CONDOMINIUMS À PARTIR DE **33 500\$** 306\$ par mois incluant hypothèque, capital, intérêts, frais communs, taxe foncière

2 1/2 • 3 1/2 • 4 1/2  
incluant: interphone, bain tourbillon, sorties aspirateur central  
aussi: club santé, piscine et spa

**FRAIS DE NOTAIRE GRATUITS**

5 MINUTES DU CENTRE-VILLE

Une visite s'impose

Bureau de vente: lun. au ven. 13 h à 21 h, sam. et dim. 13 h à 17 h

3465, rue Clémenceau

BEAUPORT, par l'autoroute de la Capitale, sortie Saint-David, intersection Clémenceau - Saint-David (derrière Carrefour Beauport)

**667-5012**

**LIVRAISON  
JUILLET 93**

**AVANT  
L'automne**

**RECYCLEZ  
VOTRE FOURRURE**

Nos experts fourreurs peuvent prolonger la vie et l'utilité de votre fourrure en la transformant en une PELISSE élégante, à partir d'un vaste choix d'imperméables.

Aussi notre équipe est à votre disposition pour vos besoins de REMODELAGE et de réparation.

**654-3660**

**PRÉMONT  
FORGUES**

FOURRURES  
DEUX NOMS... UNE RÉPUTATION  
PLACE DE LA CITÉ • SAINT-FOY (418) 654-3660

**2<sup>e</sup> SEMAINE DE VENTE!**

**Hâtez-vous! PLUS QUE 3 JOURS**

**GRATUIT 1000\$**

EN LOCATION DE FILMS VIDÉO\*  
JUSQU'AU 19 SEPTEMBRE 1992  
\* Avec tout achat de 350\$ et plus, avant taxes.  
Maximum pour 2 ans: 4 films/sem. max.

**SUPER 1<sup>er</sup> VENTE ANNIVERSAIRE**

**AVENTURE ELECTRONIQUE**

**JBL** MEILLEUR DESIGN, MEILLEURE SONORITÉ, FACILITÉ D'UTILISATION

**harman/kardon**

**RABAIS DE 190\$**

**999\$** Rég.: 1189.00

**Canon** CAMESCOPE 8mm **ZOOM TOX - 2 LUX**

**INCLUS TELECOMMANDE, LUMIERE et MALLETTE RIGIDE**

**RABAIS DE 200\$**

**899\$** Rég.: 1099.00

**NIKKO 28" STÉRÉO AU PRIX D'UN 20"**

**RABAIS DE 150\$**

**499\$** Rég.: 649.00

**TOSHIBA 4 TÊTES**

**RABAIS DE 100\$**

**299\$** Rég.: 399.00

**CONCEPT NOVATEUR** Téléphone: **628-5500**

**Centre Commercial Place Lebourgneuf QUÉBEC**

**64 BOUTIQUES AU QUÉBEC** Le No 1 En Électronique

# ROBERT GILLET

«dès 6h00»

## LE LEADER DE L'INFORMATION



Andrée Boucher et Pierre Marcotte  
«Les quatre vérités»  
9h00 - 10h00



Louise-Andrée Saulnier  
«...en liberté!»  
10h00 - 12h00



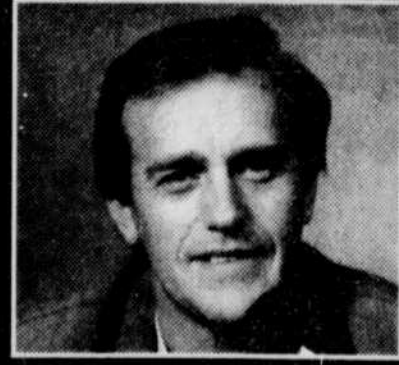
Gilles Proulx  
«Journal du midi»  
12h00 - 14h30



Dr. Roland Albert  
«Ligne de vie»  
14h30 - 16h00



La radio  
des Nordiques de Québec



Jean Perron  
«Parlons sports»  
16h15 - 19h00  
22h00 - 24h00

# CJRP 1060

RADIO AM

RÉSEAU RADIOMUTUEL

## Un salarié du MLCP se noie lors d'un amerrissage raté

SCHEFFERVILLE — Un Cessna 185 pris au milieu d'une mini-tornade a chaviré mardi lors d'une tentative d'amerrissage sur le lac Champdoré, situé à 175 kilomètres au nord-est de Schefferville, forçant ses trois occupants à nager jusqu'à la rive. Mais lors de cette tentative, un employé occasionnel du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche s'est noyé.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Il s'agit de Patrick Poirier, 23 ans, qui faisait partie du Service de conservation de la faune de la Direction régionale du Nouveau-Québec depuis 1990. Il était membre d'une équipe affectée à l'opération annuelle de surveillance de la chasse du caribou dans le secteur de Schefferville.

Le pilote et l'autre passager, un agent de conservation, sont sortis indemnes du lac. L'appareil de la compagnie Air Saguenay avait décollé à 14 h en direction du lac Mina, situé à 110 kilomètres au nord de Schefferville, avec à son bord les deux agents du MLCP. Le groupe revenait d'une mission.

Mais les bourrasques de vents ont forcé le pilote à se poser sur le lac Champdoré.

L'hydravion s'est retourné dans l'eau et les trois occupants ont décidé de nager vers une petite île. Par la suite, ils auraient décidé de rejoindre un chalet érigé sur la rive, 500 pieds plus loin. C'est durant cette manœuvre que la tragédie s'est produite. Vers 8 h 30

hier, l'appareil a été localisé par les secouristes. Une équipe policière ratisse le secteur avec des grappins afin de retrouver le corps.

Par ailleurs, on a retrouvé vers 15 h hier un chasseur de 35 ans, M. Serge Labbé, de la région de Québec, qui était parti en excursion près de Manic 5, avec sa boussole et ses cartes géographiques. Des recherches avaient été entreprises par des agents de la Sûreté du Québec et des bénévoles hier autour des rivières Racine et Bouleau, à 90 kilomètres au sud de Fermont, et finalement l'homme a été localisé et ramené sain et sauf.

## Picotte «ramasse les faits» sur la Commission des courses

Le ministre de l'Agriculture du Québec, Yvon Picotte, a promis hier de «ramasser tous les faits», d'ici quelques jours, concernant la gestion de la Commission des courses sérieusement mise à mal dans un dossier publié par le quotidien La Presse en fin de semaine dernière.

président, Yves Beaudoin.

M. Picotte a indiqué à l'Assemblée nationale qu'il «y a une foule d'inexactitudes» dans les propos que venait de tenir le député péquiste d'Arthabaska, Jacques Baril, qui reprenait à son compte les troublantes révélations du quotidien concernant certaines nominations douteuses au sein de la commission et les grasses dépenses de son

M. Baril a demandé au ministre si ce dossier ne contient pas suffisamment d'allégations pour justifier la tenue d'une publique sur le fonctionnement de la commission, mais M. Picotte a répliqué que le député tournait les coins beaucoup trop ronds en servant «une sauce, bien sûr western, un pot-pourri non digérable».

M. Picotte a pris la défense du président de la commission, en expliquant que M. Beaudoin «agit à l'intérieur de son contrat» et que tout calcul fait (salaire, compte de dépenses et utilisation de l'automobile), il gagne 10 000 \$ de moins par année que l'ancien président, M. Louis Bernard, à qui l'auto était fournie.

«Dans quelques jours, je pense que je vous en donnerai à satiété, je vous en mettrai plein la vue et on fera la part des choses», a lancé le ministre à l'endroit du député d'Arthabaska.

En Bref

### ■ Les gènes conditionnent les fumeurs

BOSTON (PC) — Qu'une personne fume, demeure un fumeur léger ou devienne un gros fumeur et puisse éventuellement s'arrêter, il semble que les gènes aient toujours un rôle à jouer, établit une étude récente. Non seulement beaucoup de gens héritent d'un penchant à l'usage de la cigarette, mais certains sont aussi, de toute évidence, nés avec une tendance à éviter la cigarette, ont indiqué les chercheurs dans un article paru dans le New England Journal of Medicine. L'analyse a permis de démontrer que des personnes différentes peuvent fumer pour des raisons différentes, a affirmé Dr Dorit Carmelli, qui a dirigé l'étude. «Certains fument parce qu'ils ont une tendance génétique. Une fois qu'ils ont adopté la cigarette, ils ont une énorme difficulté à arrêter», a précisé Mme Carmelli dans une interview.

### ■ Conducteur ivre à .20

SAINTE-FOY — Un automobiliste de 48 ans, l'esprit fortement embué par l'alcool, a provoqué un accident, vers 20 h 30, mardi, sur la route de l'aéroport, à Sainte-Foy. L'individu, un résident de Sainte-Foy, roulait en direction nord lorsqu'il a soudainement empiété sur la voie de gauche. Deux voitures venant en sens inverse ont tenté de l'éviter mais en vain. L'une des automobiles a été projetée dans le fossé; son chauffeur a été légèrement blessé. Un test d'ivresse a détecté un taux d'alcoolémie de .20 dans le sang du conducteur fautif.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**45898192**  
Sinon, composez sans frais, le  
**1-800-563-8688**  
Plus de  
**3 000 points**  
offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**  
**CLUB Multi points**

**LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE**



**Don R. Forman**  
Le président de la Société d'arthrite de Québec, monsieur Jean-Louis Caron, vice-président - Planification du réseau - Bell Canada, est heureux d'annoncer que monsieur DON R. FORMAN, directeur général - LES PÉTROLES IRVING, a accepté la PRÉSIDENCE D'HONNEUR de la vente du "MACARON" qui aura lieu les jeudi 17 et vendredi 18 dans les endroits publics et chez les détaillants IRVING.  
La SOCIÉTÉ D'ARTHRITE est un organisme de santé à but non lucratif, dont la mission principale est de promouvoir la recherche.

Canada

LA NOUVELLE ENTENTE CONSTITUTIONNELLE

# RENSEIGNEZ-VOUS 1-800-561-1188



92

**QUÉBEC**

**LA MODE EN DIRECT**

L'homme de ma vie...



LA MODE EN DIRECT DU QUÉBEC, PRÉSENTÉE PAR L'HOMME DE MA VIE.

Les Québécois savent bien faire les choses!  
PROGRESS 1878 pour ce veston  
pied-de-poule de laine et cachemire  
aux couleurs de bordeaux, kaki et marine  
avec empiècements suédés aux coudes,  
porté sur pantalon de coton



peau de pêche kaki,  
chemise lignée bordeaux,  
veste de laine de même ton,  
pochette et cravate de soie  
aux motifs de fruits. Une allure  
très gentlemen britannique.

## ÉDITORIAL

## Dangers de la vaccination

Nos lecteurs ont appris avec étonnement, dans la série d'articles publiés plus tôt cette semaine par la journaliste Louise Lemieux, qu'un vaccin aussi habituel que le DCT (diphtérie, coqueluche et tétanos), administré à tous les enfants en bas âge, peut causer, dans certains cas, des handicaps permanents très sévères.

Les vaccins constituent un rituel désagréable de la petite enfance auquel se soumettent la plupart des parents, dans l'espoir de protéger leurs enfants contre des maladies graves. Bien sûr, tout le monde sait plus ou moins qu'un faible pourcentage d'enfants réagissent mal à certains vaccins.

Pouvait-on se douter, cependant, que certains pouvaient en rester lourdement handicapés? Nul doute que de nombreux parents de l'Est du Québec se présenteront désormais à la visite de vaccination avec une certaine angoisse vissée au cœur. S'il fallait que cette formalité, qu'on croyait anodine, tourne au drame...

Ce changement, s'il devait se manifester, signalerait un net virage avec l'attitude manifestée par la population au cours de la «panique à la méningite» l'an dernier. La course au vaccin qui avait eu lieu alors démontrait que la population était peu au fait des risques ou s'en souciait fort peu.

On se souvient des pressions exercées sur le ministère de la Santé pour qu'il offre des services généralisés de vaccination contre la méningite dès que des cas étaient signalés dans une région et de ces parents qui jugeaient pertinents de se procurer eux-mêmes le fameux vaccin lorsque les mesures gouvernementales tardaient à être prises.

Si une situation du genre se reproduisait, gageons que, sans en venir à refuser toute vaccination, la population cherchera mieux à évaluer le risque d'être victime de la maladie avant de se ruer sur les vaccins.

Le drame des familles dont un jeune enfant a vu sa vie brisée par le vaccin DCT apparaît, par ailleurs, encore plus accablant avec le refus du ministère de la Santé d'accorder les indemnités prévues dans de tels cas par la Loi québécoise sur la protection de la santé publique.

Ces parents n'auraient pas pu établir, à la satisfaction du comité de médecins-experts du ministère, le lien de cause à effet entre le vaccin et la maladie de leur enfant. Seule une analyse microbiologique peut établir de façon claire cette relation de causalité. La responsabilité de fournir cette preuve repose sur les épaules des parents. Un poids très lourd pour bien des parents.

Ces mesures d'indemnisation ont été peu publicisées, et par conséquent peu utilisées, depuis leur entrée en vigueur en 1990.

Faut-il voir le gouvernement comme un gros vilain? Les choses ne sont pas aussi tranchées. Le Québec est la seule province à offrir, dans une loi votée en 1985 mais appliquée seulement en 1990, une indemnisation s'appliquant tant aux victimes de vaccinations facultatives qu'obligatoires.

Plus encore, la Commission des affaires sociales, qui entendra sous peu l'appel de ces parents, insatisfaits du refus du ministère, dérogera de sa règle habituelle de laisser le fardeau de la preuve aux appelants pour mener elle-même l'enquête. Elle en profitera pour jeter plus de lumière sur un vaccin remis en question par une partie de la communauté médicale. C'est le vaccin contre la coqueluche (le «C» de DCT) qui ferait problème.

Cette enquête s'imposait.

MARIE CAQUETTE

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef  
J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:  
DENIS CLICHE

Président et Éditeur:  
ROBERT NORMAND

Directeur de l'information  
ANDRÉ FORGUES

Directeur de l'édition:  
MICHEL AUDET

LA  
"BELL"  
DIANE  
WILHELMY



## Les allairistes et la rupture tranquille

Le hasard a voulu que je termine la lecture du dernier livre de Christian Dufour, *La rupture tranquille*, dans l'autobus Montréal-Québec, mardi matin, moins d'une heure avant la conférence au cours de laquelle Me Jean Allaire et Mario Dumont ont annoncé officiellement la création du Réseau des libéraux pour le NON.

J'ai instinctivement fait un lien entre cet ouvrage qui sort en librairie ces jours-ci et l'action des dissidents libéraux. Peut-être à cause de cette phrase qu'aurait pu prononcer Me Allaire :

« Pendant une période limitée, un front commun non partisan est nécessaire pour dégager un consensus minimal quant à l'avenir du Québec. Pour l'heure, afin d'avoir une chance de sortir du marasme actuel, c'est à ce point que les Québécois devraient donner la priorité ». Sinon, « ils répéteront en pire le fiasco de 1980-1982 ».

Avocat attaché à l'Institut de recherches politiques, qui a pignon sur rue à Sainte-Foy, Christian Dufour est un de ces « experts » à qui le débat constitutionnel a procuré une certaine visibilité au cours des dernières années. Je me souviens que lui et le politologue Guy Laforest, de l'université Laval, avaient été particulièrement actifs lors de la conférence sur la « société distincte », en février dernier, à Toronto.

Il avait publié, en 1989, un premier essai intitulé *Le défi québécois*, où il prévoyait que dans l'éventualité d'un échec de l'accord du lac Meech, la nouvelle relation Canada-Québec s'articulerait quand même autour du concept de société distincte. À l'aube de l'an 2000, il y voit la formule de l'avenir. *La Rupture tranquille* est en fait l'actualisation de ce premier essai.

Selon lui, le rapport Allaire a été au



Michel  
DAVID

Canada anglais ce que l'échec de Meech avait été au Québec : l'amorce d'une rupture, sans doute incomplète, mais suffisante pour confirmer l'impression que rien ne serait plus comme avant.

On ne trouve aucune allusion à la société distincte dans le rapport Allaire. Son auteur a souvent expliqué que c'est par l'exercice des pouvoirs rapatriés d'Ottawa qu'elle se réaliserait.

Christian Dufour dit en fait la même chose : « Il conviendrait de s'approprier sans s'excuser les pouvoirs nécessaires pour bâtir la société distincte québécoise de demain, que le reste du Canada la reconnaisse ou non, le veuille ou non ».

Comme les allairistes, ce n'est pas un souverainiste inconditionnel : « On pourrait pousser la société distincte le plus loin qu'il sera possible de le faire de façon réaliste, sans exclure l'indépendance, mais sans en faire un absolu non plus ».

Je ne sais pas si la peur de la rupture qui habite les Québécois résulte de la Conquête de 1760, comme il le croit, mais je suis convaincu que la grande majorité rêve d'une « rupture tranquille », sans coûts de transition.

M. Dufour votera NON le 26 octobre, mais il admet avoir été tenté par le OUI, dans la mesure où il estime que le premier ministre Bourassa a quand même réussi à introduire suffisamment de mécanismes de défense dans l'entente. Sauf qu'un OUI serait interprété au Canada

anglais comme l'acceptation d'une vision du pays qui est inacceptable au Québec. Tandis qu'un NON, dont les conséquences ne seraient finalement pas si dramatiques, permettrait d'exorciser en partie la peur.

Même si l'auteur a mis le point final à son livre avant la conférence de Charlottetown et le déclenchement du référendum, il demeure tout à fait d'actualité, puisque son analyse tient compte de l'entente préliminaire du 7 juillet, dont s'est largement inspirée celle du 28 août.

Il constate que pour certains libéraux, « leur légitime attachement au Canada semble devenir atavique, lien qu'il faut maintenir à tout prix, même quand il devient clairement désavantageux pour le Québec ».

Il comprend d'autant moins leur attitude qu'« une vigoureuse prise en charge de la question nationale apparaîtrait comme la meilleure chance de renouvellement d'un gouvernement libéral par ailleurs très usé ».

Quant au PQ, « il s'est peu renouvelé depuis ses années de gloire, se montrant incapable de tirer les leçons des défaites passées et d'actualiser son projet d'indépendance pour le Québec. C'est ainsi que ce parti aurait beaucoup de difficulté à se rallier à un concept comme celui de société distincte, même s'il fallait passer par la souveraineté pour construire cette société ».

L'idéal pour lui : « La souveraineté des péquistes alliée à la société distincte des libéraux. Cela pourrait être le début d'un nouveau consensus sur un projet national québécois adapté à l'an 2000 ».

Pourquoi pas? Si le NON l'emporte le 26 octobre, il va bien falloir trouver autre chose. On devrait offrir un job à Christian Dufour au Réseau des libéraux pour le NON. Ce gars-là est un allairiste dans l'âme.

## Bloc-notes

## Les Yvettes II?

Les Québécois vivent dans un monde de fantaisie, comme Alice au pays des merveilles. L'ensemble de la classe politique et journalistique peut lire à son gré, gracieuseté de cette magnifique invention qu'est le télécopieur, le compte rendu des conversations de Mme Diane Wilhelmy avec quelques-uns de ses collaborateurs.

Les citoyens non branchés, eux, se perdent en conjectures sur le contenu de ces mêmes entretiens, gracieuseté cette fois d'un juge de la cour supérieure qui a accordé une injonction provisoire à l'ancienne responsable des négociations constitutionnelles pour le gouvernement du Québec.

La décision du tribunal ne touche que le territoire québécois. Le *Globe and Mail* de Toronto a ainsi publié en toute impunité hier, dans ses éditions canadiennes, un reportage citant abondamment des échanges dont « la divulgation (...) causerait un préjudice grave et irréparable à la poursuite des pourparlers et négociations intergouvernementales courants du gouvernement du Québec », selon le document légal qui, lui, peut être cité sans contrainte.

Dans quel monde vivons-nous? La décision judiciaire interdit de divulguer les informations du quotidien torontois. Pour plus de sécurité, le juge interdit également « quelque référence ou allusion directe ou indirecte » aux propos de Mme Wilhelmy. Pourtant, les politiciens fédéraux comme ceux des autres provinces sont entièrement libres de commenter ces propos, puisque les décisions de la cour supérieure n'ont aucune valeur hors du Québec.

L'affaire Wilhelmy fera mal au gouvernement Bourassa et aux partisans du OUI sous deux aspects. D'abord, la tentative de censurer l'information au départ de la campagne référendaire — d'une manière fondamentalement absurde dans un monde sans frontière — ne peut qu'aggraver le grand public, toujours curieux de sensations fortes.

Puis, si la cour rejette la demande d'injonction, le débat portera sur le fond. Là encore, Robert Bourassa devra s'expliquer sur le sens de ce « préjudice grave ». Si la cour accepte, alors place à toutes les rumeurs!

Sans le vouloir, Mme Wilhelmy, une fonctionnaire de haut calibre à la compétence reconnue par tous ses interlocuteurs, a peut-être amorcé en toute bonne foi une véritable bombe politique, semblable à l'affaire des Yvettes lors du référendum de 1980.

RAYMOND GIROUX

## Votre Opinion

## Foudre et chandelle

Voici quelques suggestions pour les spectacles « son et lumière » des futurs étés.

Il est recommandé d'obtenir un meilleur équilibre entre les parties sonore et visuelle, soit de produire un éclairage ultra-éblouissant, comparable à l'éclair d'un très violent coup de foudre éclatant tout près, afin que ça pénètre bien à travers les rideaux de chaque résidence du Vieux-Québec, tout comme le son a traversé deux épaisseurs de vitres.

Cette année, le spectacle aurait dû recevoir le titre « tonnerre et chandelles ».

Bien sûr, les sauvages qui ont conçu cette gigantesque pollution « pour réveiller les morts » devront continuer de se terrer sur les propriétés provinciales (ou fédérales) afin que la Sûreté municipale ne puisse intervenir et les contraindre au plus élémentaire civisme. Qu'ils s'en donnent à cœur joie après 23 h, pendant le Festival d'été en juillet. Et pourquoi pas au milieu de la nuit? Il y a toujours des promeneurs dans le « Disneyland » en été.

De toute façon, leurs vomissements de décibels ont eu lieu avec la « collaboration exceptionnelle de la ville de Québec ». (On nous l'a rabâchée au début de chaque « déferlement »). Il est vrai que notre maire a déjà été ministre des « Affaires culturelles » au... *QQQuébec*!

Bonne fête à tue-tête, Parle-moi... pendant que les policiers interceptent les véhicules avec silencieux défectueux. La parfaite logique, quoi!

Par ailleurs, le Canada a 125 ans. Faudrait peut-être songer à faire cracher des décibels au parc de l'Artillerie ou sur les Plaines!

Michel Lapointe  
Québec

## Titre provocateur

M. Gilbert Leduc a rédigé un article, suite à notre rencontre dont l'essentiel correspond parfaitement à ce que je lui ai dit. Le titre « Les Français se balancent de nos problèmes politiques » était toutefois inutilement provocateur à l'égard de nos amis français.

Je regrette cependant qu'il ait cru nécessaire de vouloir me mettre en contradiction avec le premier ministre, M. Bourassa,

lorsque celui-ci déclare, comme il l'a fait à l'inauguration de l'aluminerie de Laval, « qu'un balancement du Québec vers la souveraineté causerait inévitablement une fuite tragique des capitaux étrangers ».

Rien dans l'interview que je lui ai accordée ne permet de tirer pareille conclusion, comme le démontre le reste de l'article. Si j'ai dit qu'aux yeux des Français en général nos problèmes constitutionnels ne leur paraissent pas importants, comparativement à ce qui se passe aux portes de l'Europe et compte tenu de la confiance qu'ils nous accordent, c'est qu'ils nous savent prudents et raisonnables.

Si M. Leduc m'avait demandé ce qu'on pense d'une éventuelle souveraineté du Québec, j'aurais nécessairement répondu en m'appuyant sur des témoignages sûrs, comme celui de l'OCDE qui récemment rendait publique une étude sur le Canada, dans laquelle il est dit que la reprise économique risque de ne pas redémarrer à cause du débat constitutionnel et si le Québec est tenté par l'indépendance.

D'autres témoignages identiques pourraient être cités mais

ils ne contredisent pas le fait qu'on nous fait confiance pour régler nos problèmes par la négociation.

André Dufour  
Délégué général du Québec  
Paris

L'objectif de mon article ne visait nullement à mettre en contradiction vos observations avec les messages répétés sur plusieurs tribunes par le premier ministre Bourassa sur l'importance d'une stabilité politique au Québec pour rassurer les investisseurs étrangers. Je suis vraiment désolé d'apprendre que vous me prêtez cette intention. Je cherchais plutôt à vérifier avec vous l'impression générale des milieux politique et économique français aux discours sur l'instabilité politique et les risques pour l'économie du Québec. Vous l'avez dit : les Français s'émouvent peu de « nos » problèmes constitutionnels. Au cours de l'entrevue, vous avez aussi dit : « Quand M. Bourassa dit qu'il veut régler le problème constitutionnel parce que cela crée de l'instabilité, mais Bon Dieu, c'est chez nous (au Québec) que cela crée de l'instabilité ».

Gilbert Leduc

# LES IDÉES DU JOUR

## L'accord de 1992 : garanties insuffisantes pour le Québec

par Henri BRUN, Ghislain OTIS, Andrée LAJOIE, Jacques-Yvan MORIN, Daniel TURP, José WOEHRLING, Benoît PELLETIER, Daniel PROULX, François CRÉPEAU, William SCHABAS et Pierre PATENAUE

**MM. Brun et Otis (université Laval); Madame Lajoie et MM. Morin, Turp et Woehrling (Université de Montréal); MM. Pelletier et Proulx (Université d'Ottawa); MM. Crépeau et Schabas (UQAM) et M. Patenaue (Université de Sherbrooke) sont des professeurs de droit constitutionnel.**

**A**lors que dans le domaine de la répartition des pouvoirs, le Québec réclame traditionnellement une augmentation sensible de ses compétences, il ne peut guère espérer, pour ce qui est des institutions centrales, qu'une série de protections et de verrous destinés à limiter les dangers que lui fait courir sa position minoritaire au sein de la fédération canadienne. Il s'agit donc de voir si les garanties obtenues sur ce plan par le Québec sont suffisantes, comme le prétendent les défenseurs de l'accord.

### Le Sénat

Concernant la réforme du Sénat, l'accord constitutionnel prévoit que les sénateurs seront élus, soit par la population, soit par l'assemblée législative provinciale, selon ce que chaque province décidera. L'élection des sénateurs au suffrage universel direct rallie de larges appuis au Canada anglais. Bien qu'éminemment démocratique, cette solution entraîne cependant de graves inconvénients dans le contexte d'un système parlementaire caractérisé par le bipartisme et la discipline de parti.

En effet, celle-ci amènera les sénateurs élus à agir en s'alignant sur la politique partisane plutôt que sur la défense des intérêts des provinces qu'ils représentent. Autrement dit, leur loyauté n'ira pas d'abord aux provinces, mais aux partis auxquels ils doivent leur élection et dont dépend leur réélection.

Comme le montre l'exemple du Sénat australien, dont le fonctionnement est généralement dominé par la politique partisane, l'élection des sénateurs a pour conséquence d'affaiblir considérablement leur capacité d'agir en tant que représentants des États-membres de la fédération. Une autre conséquence de l'élection des sénateurs par la population

réside dans le fait qu'ils acquièrent ainsi une légitimité démocratique semblable à celle des députés fédéraux et provinciaux. Dès lors, il devient illogique de ne pas reconnaître au Sénat des pouvoirs comparables à ceux de la Chambre des communes.

Par ailleurs, dans la mesure où ils sont élus directement par la population de la province, les sénateurs fédéraux entrent presque inévitablement en concurrence avec les députés provinciaux, puisqu'ils peuvent prétendre représenter aussi bien que ces derniers les intérêts de la population provinciale.

Selon l'Accord de Charlottetown, les sénateurs pourront également être élus au suffrage indirect, par l'assemblée législative provinciale. Cette deuxième solution serait plus avantageuse pour les provinces, du moins si on laisse le parti majoritaire à l'assemblée désigner tous les sénateurs qui représentent la province considérée.

En effet, à cause de la discipline de parti, cela revient en pratique à les faire choisir par le gouvernement provincial, ce qui est un bon moyen de faire en sorte que les sénateurs défendent de façon loyale et cohérente la politique adoptée par ce gouvernement, du moins si leur mandat est impératif (c'est-à-dire s'ils doivent voter en fonction des instructions reçues).

### Les nouvelles provinces

L'Accord de Charlottetown prévoit que le Sénat sera « égal », chaque province étant représentée par six sénateurs et chaque territoire par un. Dans un premier temps, la proportion des sièges du Québec au Sénat passerait donc de 23,1 % à 9,7 %. Mais elle continuerait ensuite à diminuer. En effet, l'accord constitutionnel prévoit de nouvelles négociations pour ajouter des sièges au Sénat

afin d'y représenter les peuples autochtones. En outre, au fur et à mesure de la création de nouvelles provinces, il faudra à nouveau augmenter le nombre des sièges de la Chambre haute.

À cet égard, il faut souligner que le Québec n'a pas obtenu, comme il le demandait, un droit de veto sur la création de nouvelles provinces. Au contraire, l'Accord de Charlottetown entraîne un recul de la position provinciale sur ce plan. Alors qu'à l'heure actuelle, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, il faut le consentement de sept provinces représentant 50 % de la population pour créer une nouvelle pro-

veto suspensif de 30 jours, la Chambre des communes pouvant réadopter le projet au bout de cette période par une majorité ordinaire.

Quant aux projets de loi « touchant de façon importante à la langue ou à la culture française », ils devront être adoptés par une majorité de tous les sénateurs et par une majorité des sénateurs francophones (les sénateurs francophones étant ceux qui se déclarent comme tels au moment de leur accession au Sénat). Enfin, pour ce qui est des projets de loi « ordinaires », c'est-à-dire n'entrant dans aucune des trois caté-

gories de loi, qui leur permettra de s'opposer avec succès à des mesures qui seraient destinées à favoriser la langue ou la culture française.

### La Chambre des communes

L'Accord de Charlottetown accorde au Québec la garantie de n'avoir jamais moins de 25 % des sièges à la Chambre des communes, quelles que soient les modifications dans le chiffre de sa population. Il s'agit là d'une protection qui est loin d'être négligeable pour l'avenir.

En effet, si la population québécoise représente actuellement un peu plus du quart de l'ensemble canadien, elle devrait, selon les estimations, bientôt tomber sous ce seuil et continuer de diminuer au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, il ne faut pas exagérer la portée de ce gain. En effet, la remarque faite précédemment pour les sénateurs élus au suffrage universel est évidemment tout aussi valable pour les députés; ces derniers sont généralement prisonniers de la discipline de parti et votent par conséquent bien plus en fonction des intérêts partisans que de ceux de la province qu'ils représentent.

Il suffit de se rappeler l'attitude des députés libéraux du Québec au moment du « rapatriement » de la constitution, en 1981-1982 (sauf un, ils ont tous voté en faveur) ou celle des députés québécois conservateurs en 1992, lors de l'adoption de la loi fédérale sur l'environnement (qui empiète sur les compétences provinciales) pour se rendre compte que la présence d'un fort contingent de députés à Ottawa ne constitue pas nécessairement une garantie que le gouvernement fédéral respectera les orientations et les priorités du gouvernement du Québec.

### La Cour suprême

L'Accord de Charlottetown comporte certains reculs sur l'accord du lac Meech en ce qui concerne la nomination des juges de la Cour suprême. En effet, s'il est

prévu de constitutionnaliser les dispositions de la Loi sur la Cour suprême voulant que trois des neuf juges de la Cour doivent avoir été reçus au Barreau du Québec, c'est-à-dire être des civilistes, on ne prévoit plus, par contre, que le gouvernement québécois pourra présenter la liste à partir de laquelle le gouvernement fédéral devra nommer les juges venant du Québec.

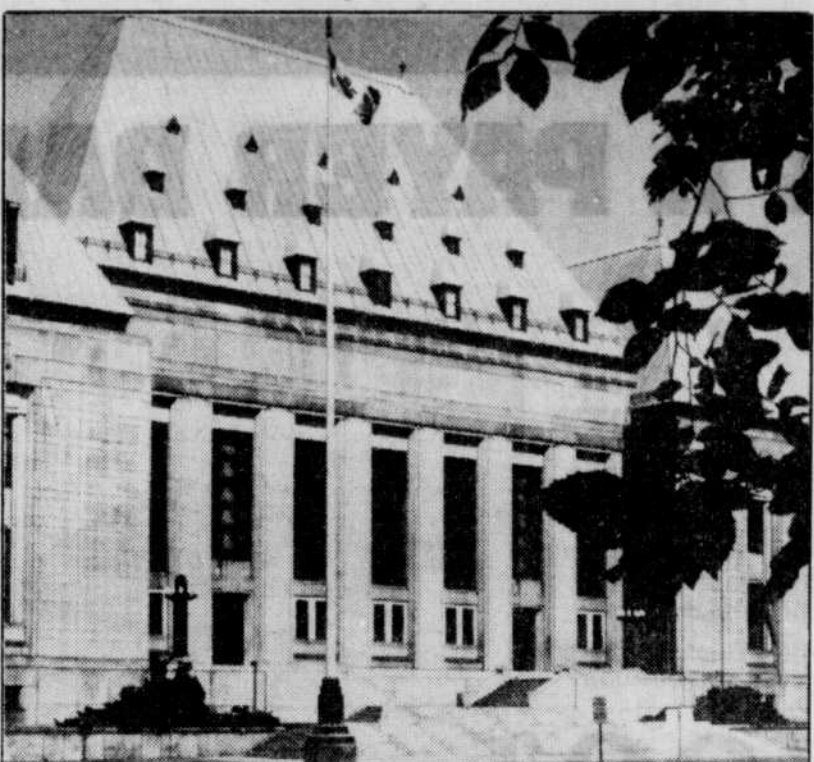
Selon l'accord du 28 août, ce sont toutes les provinces et les deux territoires qui présenteront, ensemble, les listes à partir desquelles se feront les nominations. En outre, contrairement à ce que prévoyait l'Accord du lac Meech, les modifications futures du processus de nomination des juges de la Cour suprême n'exigeront pas le consentement de toutes les provinces (ce qui aurait donné au Québec un droit de veto), mais seulement l'accord de sept d'entre elles, représentant la moitié de la population.

Pour terminer, il faut souligner que les négociateurs québécois ont laissé tomber une autre revendication traditionnelle du Québec, consistant à exiger pour le gouvernement provincial le pouvoir de nommer les juges de la cour supérieure et de la cour d'appel. Ces juges continueront donc d'être nommés discrétionnairement par le gouvernement fédéral.

Or, les juges de la Cour suprême du Canada sont nommés dans neuf cas sur dix parmi les juges de la cour supérieure ou de la cour d'appel. On constate par conséquent que le privilège accordé aux gouvernements provinciaux de dresser les listes de candidats ne leur confère pas une très grande latitude.

### Conclusion

En conclusion, il faut donc constater qu'avec le projet d'accord constitutionnel de 1992, le Québec n'obtient pas toutes les garanties nécessaires pour protéger efficacement sa position minoritaire dans le cadre des institutions fédérales.



L'Accord de Charlottetown comporterait certains reculs par rapport à l'Accord du lac Meech en ce qui concerne la nomination des juges à la Cour suprême (photo ci-dessus).

vince à partir d'un des deux territoires, l'accord d'août 1992 prévoit qu'il suffira d'un accord entre les autorités fédérales et le territoire intéressé.

En ce qui concerne les attributions législatives du nouveau Sénat, l'Accord de Charlottetown distingue quatre catégories de projets de lois. Le Sénat disposera d'un droit de veto absolu sur les projets de loi qui supposent « des changements fondamentaux du régime fiscal directement lié aux ressources naturelles ». Par contre, pour les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (les projets de loi de crédits), le nouveau Sénat n'aura qu'un droit de

gories précédentes, le rejet ou la modification d'un projet de loi par le Sénat déclenchera un processus de séance conjointe des deux Chambres; un vote à la majorité simple en séance conjointe décidera alors du sort du projet de loi. Par ailleurs, le nombre des députés sera augmenté.

Enfin, en ce qui concerne l'exigence de double majorité pour les projets de loi « touchant de façon importante à la langue ou à la culture française », il faut signaler le fait que les sénateurs anglophones, qui seront évidemment toujours majoritaires au Sénat, posséderont eux aussi un droit de veto absolu sur cette catégorie de

# JAGUAR

**UNE ÉLÉGANCE RARE EN TOUS POINTS**

Bails irrésistibles pour les quelques rares modèles de Jaguar XJ6, Sovereign et XJS 1992 qui nous restent.

**SUPERBAIL JAGUAR**

**649\$** par mois

Sovereign 1992

Moyennant approbation du crédit. Acompte de 15 000 \$. Bail de 24 mois; 20 cents par km excédant les 50 000 km alloués; valeur en fin de bail de 40 800 \$ garantie par Jaguar. Immatriculation et taxes en sus.

**ET QUELLE GARANTIE !**

- Garantie transférable de quatre ans
- Entretien périodique sans frais
- Services d'assistance routière gratuits
- Valeur en fin de bail garantie par Jaguar\*

\*Vous achetez votre Jaguar ou vous en remettez tout simplement les clés. L'occasion rêvée de découvrir la nouvelle ère d'excellence Jaguar.

**Jaguar de Québec**  
4475, boul. des Gradins, Québec,  
622-8193

**JAGUAR CRÉDIT-BAIL**

L'ACCORD PARFAIT DE L'ART ET DE LA TECHNIQUE.

# GRANDE VENTE LIQUIDATION!

CHEZ

**LES VÊTEMENTS**

**St. Lawrence**

**GALERIES DE LA CAPITALE**

**TOUT DOIT ÊTRE VENDU**

**RABAIS JUSQU'À**

# 60%

**PAYEZ ET EMPORTEZ**

Cette vente est faite jusqu'à épuisement des stocks et peut être interrompue en tout temps sans avis au préalable.

# LES VENDREDIS

**mode**

**DE PLACE BELLE COUR**

**Vous aimez la mode, vous aimez... voir de la mode? JUSQU'AU 9 OCTOBRE, PLACE BELLE COUR vous présente ses vendredis très très mode. Dès 12h15, le VENDREDI, les marchands vous feront voir leurs collections automne-hiver originales et exclusives.**

**PLACE BELLE COUR**

# ENTREPRISE de l'année

## AMEUBLEMENTS TANGUAY

aucun intérêt  
aucun comptant  
aucun paiement

**COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN\*\***  
sur toute la marchandise



Modèle 106005

### RÉFRIGÉRATEUR

- Capacité de 16,9 pieds cubes
- Fonctionnement sans givre
- Clayette en porte-à-faux pleine largeur (grille)
- Bac à viande (suspendu) (blanc)
- 2 bacs à légumes (blancs)

### CUISINIÈRE

- Panneau de contrôle et porte de cuisinière blancs ou noirs
- Four à nettoyage facile
- Horloge analogique
- 1 prise de courant

107364. Blanc sur blanc  
107037. Noir sur noir

**599<sup>95</sup>**



Remise additionnelle  
du fabricant  
**35\$**

**749<sup>95</sup>**

### LAVE-VAISSELLE

97220

- Action de lavage à 3 niveaux
- Filtre autonettoyant
- Isolant insonorisant
- Broyeur d'aliments mous 7 cycles
- Paniers de luxe
- Panneau réversible blanc, noir, amande

**499<sup>95</sup>**

ACTION DE LAVAGE  
À TROIS NIVEAUX  
CUVE PERMATUF  
GARANTIE 10 ANS

Remise additionnelle  
du fabricant  
**30\$**

### FOUR À ENCASTRER

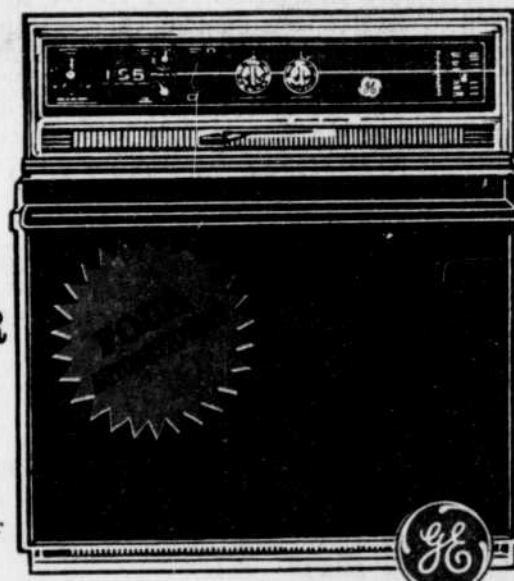
BLANC SUR BLANC

95679

- Four autonettoyant
- Tournebrotte intégré
- Lèche-frite et grille sans fumée
- Thermomètre à viande intégré avec avertisseur
- Porte noire en verre

**669<sup>95</sup>**

Remise additionnelle  
du fabricant  
**40\$**



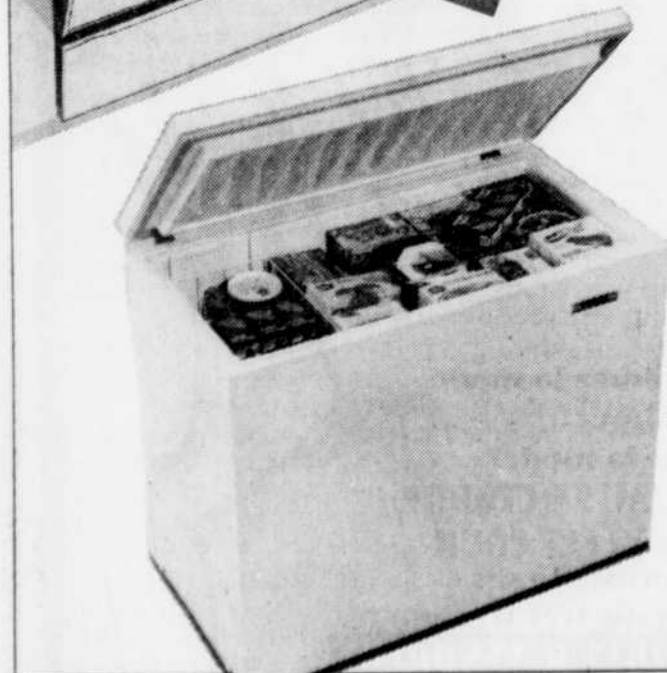
## GENERAL FREEZER

### CONGÉLATEUR VERTICAL À PARTIR DE

**479<sup>95</sup>**

### CONGÉLATEUR HORIZONTAL À PARTIR DE

**289<sup>95</sup>**



ZENITH

TELECOMMANDE UNIFIÉE  
AFFICHAGE À L'ÉCRAN  
29 po STÉRÉO

RÉCEPTEUR  
MONITEUR  
STÉRÉO 29 po  
(SJ-7765BG)

29 po  
STÉRÉO

**699<sup>95</sup>**

GARANTIE : 36 mois,  
100% pièces et main-d'œuvre

ZENITH

RÉCEPTEUR  
MONITEUR  
26 po STÉRÉO  
(SJ 7571BG)

26 po  
STÉRÉO

TELECOMMANDE  
MULTIMARQUE  
AFFICHAGE  
À L'ÉCRAN

**599<sup>95</sup>**

GARANTIE : 36 mois,  
100% pièces et main-d'œuvre



### TOSHIBA MAGNÉTOSCOPE VHS

4 TÊTES  
DOUBLE  
AZIMUT



PRIX COURANT : 399,95 \$

(M-442)

- Programmation multimenu sur écran
- 8 programmes sur 1 an

**299<sup>95</sup>**

GARANTIE :  
1 an, 100% pièces  
et main-d'œuvre

### TOSHIBA MAGNÉTOSCOPE VHS

AFFICHAGES  
À L'ÉCRAN



PRIX COURANT 299,95 \$

(M-227)

- Programmation multimenu sur écran
- Minuterie programmable pour 8 émissions par an

**269<sup>95</sup>**

GARANTIE : 1 an,  
100% pièces et  
main-d'œuvre

\* Selon un sondage Léger, le consommateur a choisi Ameublement Tanguay "entreprise de l'année" pour la 5e année consécutive.  
\*\* Cartes de crédit acceptées. Sous réserve de l'approbation du Service du crédit, ne payez que les taxes de vente.

**Livraison et service gratuits à la grandeur de la province !**

#### LÉVIS:

5720, boul. Étienne-Dallaire  
(angle Kennedy)  
**833-4511**

#### BEAUPORT:

535, boul. Ste-Anne  
**667-6282**

#### LES SAULES:

Carrefour Les Saules  
5150, boul. l'Ornière  
**871-4411**

#### TROIS-RIVIÈRES:

2200, boul. des Récollets  
**(819) 373-1111**

#### RIMOUSKI:

822, boul. Ste-Anne  
(route 132)  
POINTE-AU-PÈRE  
**725-4411**

#### LIVRAISON ET SERVICE:

QUÉBEC: **872-2242**  
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**  
RIMOUSKI: **725-4411**